

DOB 2024

Rapport de présentation



**Roi
Morvan**
Communauté

Sommaire

Partie 1 : Le projet de loi de finances 2024	4
I. Contexte national et projections macroéconomiques.....	5
II. Mesures intéressant les finances du bloc territorial.....	7
Partie 2 : Le contexte de Roi Morvan Communauté après l'exercice 2023	8
I. Les recettes	8
a) <i>Les impacts de la fiscalité</i>	8
b) <i>Les dotations</i>	10
c) Les autres recettes du chapitre 74	11
d) <i>Evolution des recettes de fonctionnement</i>	12
II. Les dépenses	13
a) <i>Les charges de personnel</i>	13
b) <i>Evolution des dépenses de fonctionnement</i>	17
III. La dette	18
IV. La capacité d'épargne	19
Partie 3 : Les orientations pour le fonctionnement en 2024.....	20
a) <i>Les bases d'imposition</i>	20
b) <i>Les bases de la CFE</i>	20
c) <i>Les produits projetés de l'ensemble de la fiscalité</i>	21
d) <i>Les compensations fiscales projetées et les produits</i>	22
e) <i>Les dotations projetées</i>	22
f) <i>Les produits globaux de fonctionnement</i>	23
<i>Le résultat de fonctionnement</i>	23
g) <i>Les charges de fonctionnement</i>	24
h) <i>L'équilibre comptable</i>	28
Partie 4 : Un investissement au service du développement du territoire	33
I. Projets d'investissement 2024	33
II. Programme d'investissements - perspectives	40
a) <i>FCTVA et subventions</i>	43
b) <i>Emprunts</i>	43
c) <i>Autofinancement</i>	44
Partie 5 : Les principales évolutions des budgets annexes	45
Annexe 1 : Les politiques publiques menées par RMCom	46
a) <i>Transport</i>	46
b) <i>L'enfance et la jeunesse</i>	47
c) <i>La culture</i>	48
d) <i>Le centre aquatique</i>	49
e) <i>La base nautique</i>	50
f) <i>L'action sociale</i>	51
g) <i>L'habitat</i>	52
h) <i>La planification et l'urbanisme</i>	53
i) <i>Développement économique et agriculture</i>	54
j) <i>Les aides au tourisme</i> :.....	55
k) <i>Eau et environnement</i>	56
l) <i>Collecte et traitement des déchets ménagers</i>	57
m) <i>Le soutien aux associations</i>	58
n) <i>Les relations avec les communes</i>	59
Annexe 2 : Eléments d'informations supplémentaires.....	60

Préambule : Le débat d'Orientation Budgétaire

Conformément à l'article 11 – Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, l'examen du budget primitif doit être précédé d'une phase préalable, constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Même s'il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, ce débat constitue une phase importante destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.

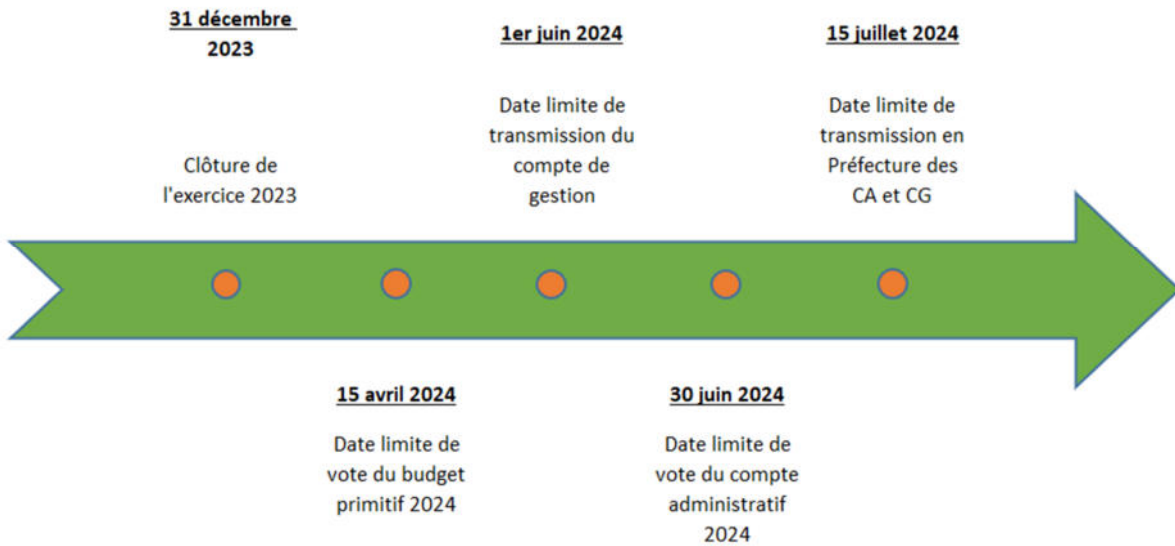
Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire prévoit que le DOB doit comprendre notamment :

- Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et les communes.
- Les engagements pluriannuels : programmation d'investissement et orientations en matière d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP /CP)
- La structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Par ailleurs, les dispositions de la loi NOTRe imposent aux collectivités locales que soit votée par leur assemblée délibérante une délibération spécifique. Par son vote, l'assemblée délibérante prendra acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. La délibération doit préciser que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et doit faire apparaître la répartition des voix sur le vote. L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'État s'applique à l'ensemble des collectivités.

Partie 1 : Le projet de loi de finances 2024

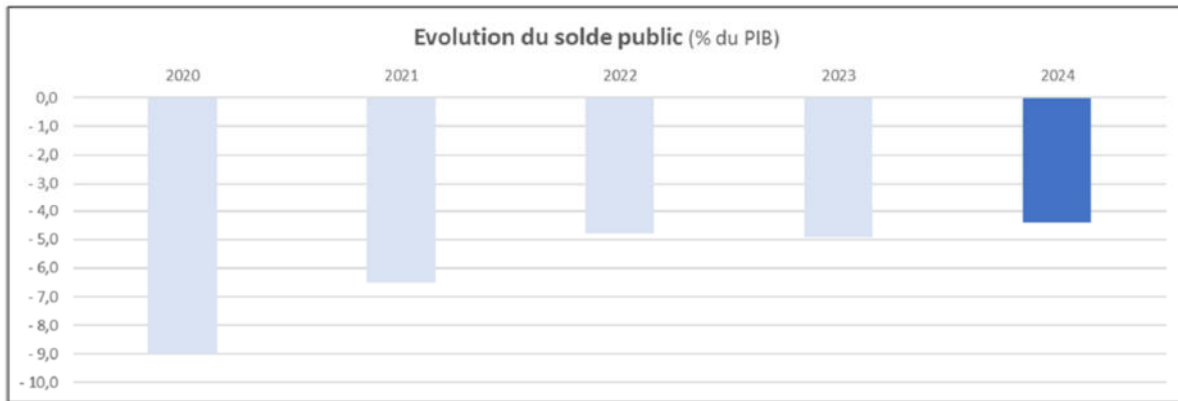
DATES A RETENIR : CALENDRIER BUDGETAIRE 2024



DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET

Journée complémentaire	Engagement des crédits d'investissement	Remboursement des annuités de la dette	Recettes et dépenses de fonctionnement inscrites au budget n-1	Dépenses pluriannuelles
<p>• Jusqu'au 10 janvier</p> <p>Mandatement des dépenses engagées sur l'exercice antérieur</p>	<p>• Jusqu'au vote du budget</p> <p>Possibilité de l'exécutif, autorisé par délibération, d'engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget n-1</p>	<p>• Jusqu'au vote du budget</p> <p>L'exécutif peut mandater les dépenses relatives au remboursement des annuités de la dette venant à échéance</p>	<p>• Jusqu'au vote du budget</p> <p>L'exécutif peut recouvrer les recettes et mandater les dépenses en section de fonctionnement dans la limite des prévisions du budget n-1</p>	<p>• Sans terme précis</p> <p>Si elles sont incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée dans un budget précédent, l'exécutif peut les liquider ou les mandater dans la limite des autorisations votées pour l'exercice</p>

I. Contexte national et projections macroéconomiques



Source : projet de loi de finances 2024

Le déficit public 2023 s'établira à 4.9%, et il est attendu à 4.4% pour 2024.

Depuis 2017, des baisses d'impôt significatives ont été décidées en faveur des entreprises. Ces baisses ont notamment concerné les impôts dits « de production ». Conformément à l'engagement du Président de la République, le Gouvernement propose de poursuivre la baisse des impôts de production en supprimant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

La CVAE a été réduite de moitié en 2023 et sera progressivement supprimée d'ici au 1^{er} janvier 2027. La CVAE représentait une charge fiscale de 8,3 Md€ pour les entreprises au titre de 2022 : la réforme s'est traduite par un allègement des impôts de production pour les entreprises de 4 Md€ en 2023. En compensation, les EPCI ont bénéficié d'une fraction de TVA égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020, 2021 et 2022 et du produit qui aurait dû être perçu en 2023. A noter que les EPCI sont totalement compensées depuis 2023.

Les recettes issues de la TVA pour l'Etat s'élèveraient à 96.3 milliards d'euros en 2023, contre 94.7 milliards d'euros prévus suite à la révision de 2023. Pour 2024, les recettes de TVA pourraient augmenter pour s'établir à 100.4 milliards d'euros. Le montant de la compensation versée aux collectivités qui, en l'état des règles actuelles, prend en compte l'évolution de la TVA de l'année précédente, augmenterait de 3.7%.

Projections macroéconomiques pour la France établies par la Banque de France – Décembre 2023 :

« Cette projection confirme dans l'ensemble notre diagnostic d'une économie française qui parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession. À court terme, les dernières informations disponibles suggèrent une légère révision de la croissance à la baisse, à 0,8 % pour l'année 2023. Mais nous maintenons inchangées nos projections de croissance pour les années 2024 (0,9 %) et 2025 (1,3 %) et prévoyons en 2026 une croissance à 1,6 %. Cette accélération pour 2026 suppose que les effets des chocs récents pesant sur l'économie française (choc de prélèvement extérieur, resserrement des conditions monétaires et financières) se seront estompés à cet horizon.

L'activité resterait ralentie en 2024 avant de se raffermir ensuite. En 2024, la croissance serait davantage tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation, bénéfique au pouvoir d'achat des salaires, et de la baisse du taux d'épargne. En 2025, la croissance bénéficierait également d'une amélioration de l'investissement privé, car l'effet du resserrement des conditions monétaires et financières serait moindre. En 2026, ces tendances se renforceraient pour engendrer une reprise dynamique.

L'inflation totale (IPCH), qui a atteint un pic début 2023, continuerait à refluer : après une moyenne annuelle de 5,7 % en 2023, elle diminuerait fortement, à 2,5 % en 2024. Cette projection est légèrement révisée à la baisse par rapport à celle de septembre. L'inflation totale baisserait nettement sur l'ensemble de l'horizon de prévision, aidée par les prix de l'énergie ; mais l'inflation sous-jacente (IPCH hors énergie et alimentation) se replierait également quoiqu'un peu plus lentement. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait à 2 % au plus tard d'ici 2025 et se maintiendrait ensuite à un rythme un peu inférieur.

Le retournement que nous anticipions sur le marché du travail semble aujourd'hui s'amorcer. Dans les trimestres à venir, l'emploi s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022, avec un rattrapage seulement partiel des pertes passées de productivité. Ainsi, le taux de chômage continuerait de progresser, tout en restant inférieur à 8 % en 2025, avant de reprendre sa trajectoire baissière à la faveur de la reprise de l'activité.

Les aléas sur notre projection, en environnement incertain, apparaissent négatifs sur l'activité et équilibrés sur l'inflation.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à septembre 2023 en italique)	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel ^{a)}	2,5	0,8 (0,9)	0,9	1,3	1,6
	-	- 0,1 (0,0)	0,0	0,0	-
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,8	1,7
	-	- 0,1	- 0,1	0,0	-
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,8	2,2	1,9
	-	- 0,2	0,0	0,1	-
Pouvoir d'achat par habitant	- 0,1	0,7	0,8	0,5	0,7
	-	0,1	0,1	0,0	-
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,3	7,6	7,8	7,6
	-	0,1	0,1	0,0	-

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de septembre 2023, fondée sur les comptes trimestriels du 31 août 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.

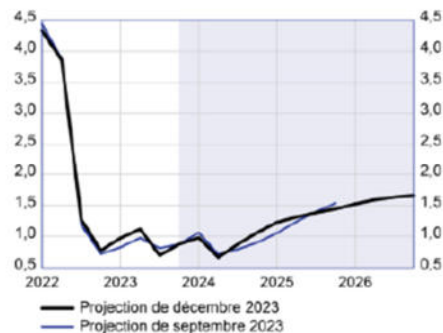
a) Pour 2023, la projection de croissance du PIB réel est indiquée sur la base des dernières informations disponibles (résultats détaillés des comptes trimestriels du 30 novembre 2023 et enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France de début décembre 2023). Le chiffre entre parenthèses correspond à la projection finalisée le 30 novembre, sur la base des comptes nationaux trimestriels du 31 octobre 2023.

Sources : Insee pour 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 octobre 2023), projections Banque de France sur fond bleu.

Après un premier semestre 2023 dynamique, le PIB a connu un léger repli au troisième trimestre (- 0,1 %, revu à la baisse après une première estimation à + 0,1 %). Sur la base des résultats des dernières enquêtes mensuelles de conjoncture de la Banque de France, le PIB progresserait à un rythme de + 0,1 % au quatrième trimestre, essentiellement porté par les services marchands. Ces dernières informations conjoncturelles, qui n'ont pas pu être prises en compte avant la finalisation de la projection, suggèrent une croissance du PIB à 0,8 % en 2023, contre 0,9 % dans la projection finalisée le 30 novembre. Elles ne remettent cependant pas en cause notre diagnostic de croissance du PIB à moyen terme. »

Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre

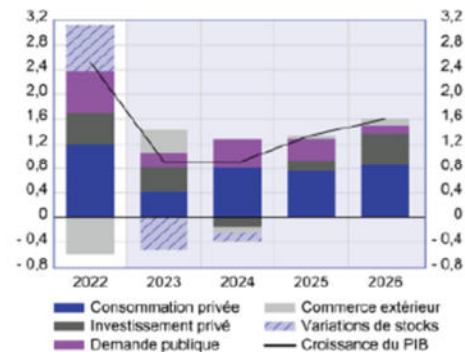
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

Graphique 2 : Contributions à la croissance du PIB réel

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2022, projections Banque de France sur fond bleu.

II. Mesures intéressant les finances du bloc territorial

Les députés ont adopté définitivement le 19 décembre 2023 le projet de loi de finances pour 2024. La loi a été promulguée le 30 décembre 2023. Elle intéresse le bloc territorial notamment sur les 2 points suivants :

1) L'évolution du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2023

La DGF est abondée de + 320 millions d'euros. Centré sur le bloc communal, la mesure couvrira la revalorisation de la dotation d'intercommunalité (+30 M€), la dotation de solidarité urbaine (+140 M€) et la dotation de solidarité rurale (+150 M€).

La dotation d'intercommunalité sera désormais augmentée de 90 M€ chaque année avec un plafond d'évolution individuelle qui est relevé de 110% à 120%.

Le financement de ces hausses sera exclusivement assuré par l'écrêtement de la dotation de compensation qui baissera environ de 4% par an contre 2% par an précédemment.

2) Les dispositifs de soutien à l'investissement

La DETR s'élève à 1.046 milliards d'euros et la DSIL à 570 millions d'euros.

Le fonds vert, instauré en 2023, est reconduit en 2024 et se prolongera jusqu'en 2027. Il est porté à 2.5 milliards d'euros par an.

Partie 2 : Le contexte de Roi Morvan Communauté après l'exercice 2023

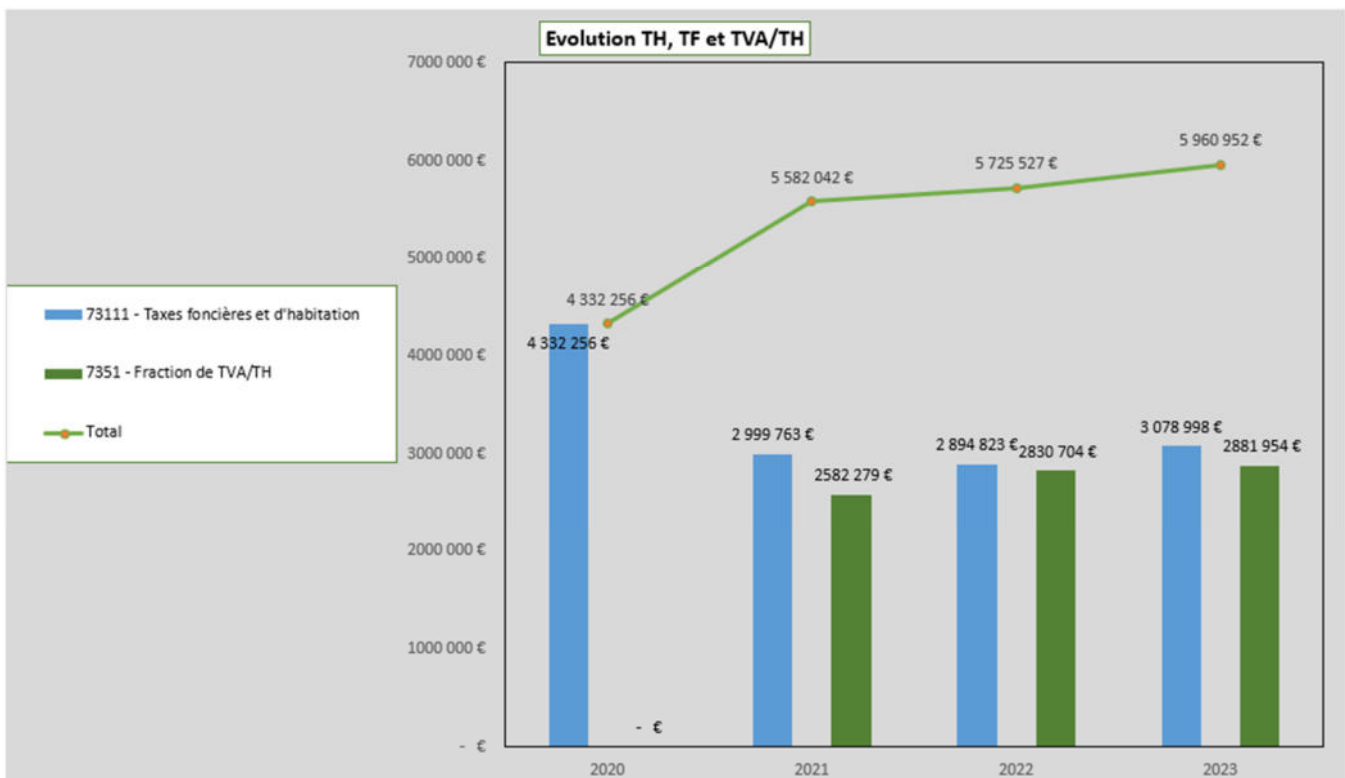
I. Les recettes

Recettes réelles de fonctionnement 2023	CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023	CA 2023	Taux
013 - Atténuations de produits	100 036,33 €	154 354,33 €	100 000 €	193 170,02 €	193,17%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	651 637,96 €	759 415,47 €	773 200 €	848 000,52 €	109,67%
73 - Impôts et taxes	9 956 007,44 €	10 411 290,98 €	10 817 500 €	10 870 765,42 €	100,49%
74 - Dotations, subventions et participations	3 687 116,52 €	4 274 034,88 €	3 954 061 €	4 463 721,29 €	112,89%
75 - Autres produits de gestion courante	2 922,33 €	2 186,55 €	2 146 €	46 875,10 €	2184,30%
77 - Produits exceptionnels	56 857,02 €	30 346,92 €	- €	- €	
TOTAL DES RECETTES REELLES	14 454 578 €	15 631 629 €	15 646 907 €	16 422 532,35 €	104,96%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 588,00 €	246 932,05 €	338 593 €	329 706,83 €	97,38%
TOTAL GENERAL DES RECETTES	14 501 166 €	15 878 561 €	15 985 500 €	16 752 239,18 €	104,80%

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 16 422 532.35 € en 2023 contre 15 631 629 € en 2022. Le taux de réalisation de l'exercice est de 104.96 %.

a) Les impacts de la fiscalité

L'augmentation de produit d'un montant de 235 425 €, constatée entre 2022 et 2023, correspond au dynamisme des bases fiscales et à la hausse de la fraction de TVA/TH versée par l'Etat en compensation de la perte de la taxe d'habitation. Ce montant intègre également le FNGIR, soit 657 224 €.



Le tableau ci-dessous montre enfin des produits de fiscalité en hausse pour la TEOM, de séjour. Ces produits baissent en revanche pour le FPIC et la CVAE :

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023	
					Montant	%
Produit TEOM	2 899 466 €	2 927 202 €	3 033 919 €	3 241 853 €	207 934 €	6,85%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	914 222 €	748 650 €	901 861 €	878 843 €	- 23 018 €	-2,55%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	180 313 €	165 711 €	195 551 €	199 110 €	3 559 €	1,82%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	160 347 €	185 668 €	207 882 €	237 091 €	29 209 €	14,05%
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	260 778 €	282 105 €	289 282 €	267 488 €	- 21 794 €	-7,53%
Taxes de séjour	19 505 €	48 485 €	50 833 €	71 346 €	20 513 €	40,35%
Autre impôts	2 733 €	16 144 €	6 436 €	14 082 €	7 646 €	118,80%
TOTAL avec TEOM	4 437 364 €	4 373 965 €	4 685 764 €	4 909 813 €	224 049 €	4,78%
TOTAL sans TEOM	1 537 898 €	1 446 763 €	1 651 845 €	1 667 960 €	16 115 €	0,98%

La revalorisation des valeurs locatives :

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

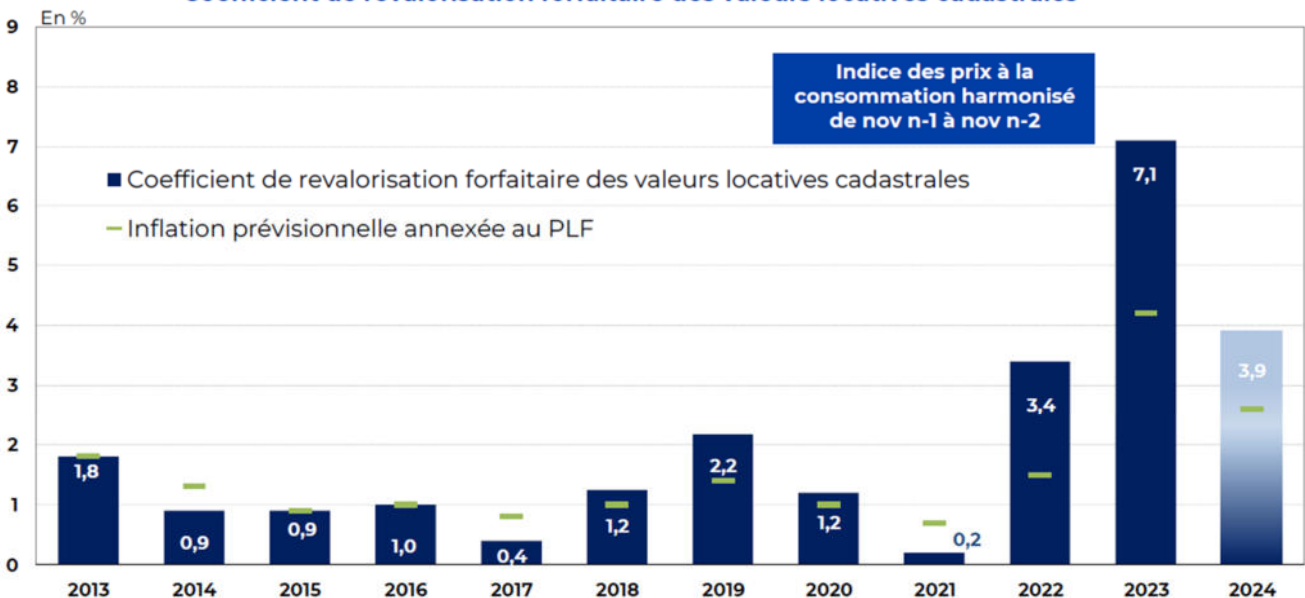
Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + \left[\frac{\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}}{\text{IPC de novembre N-2}} \right]$$

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Pour le **coefficient 2024**, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à **+ 3.9%**, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux, ...).

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Source : Insee

© La Banque Postale

b) Les dotations

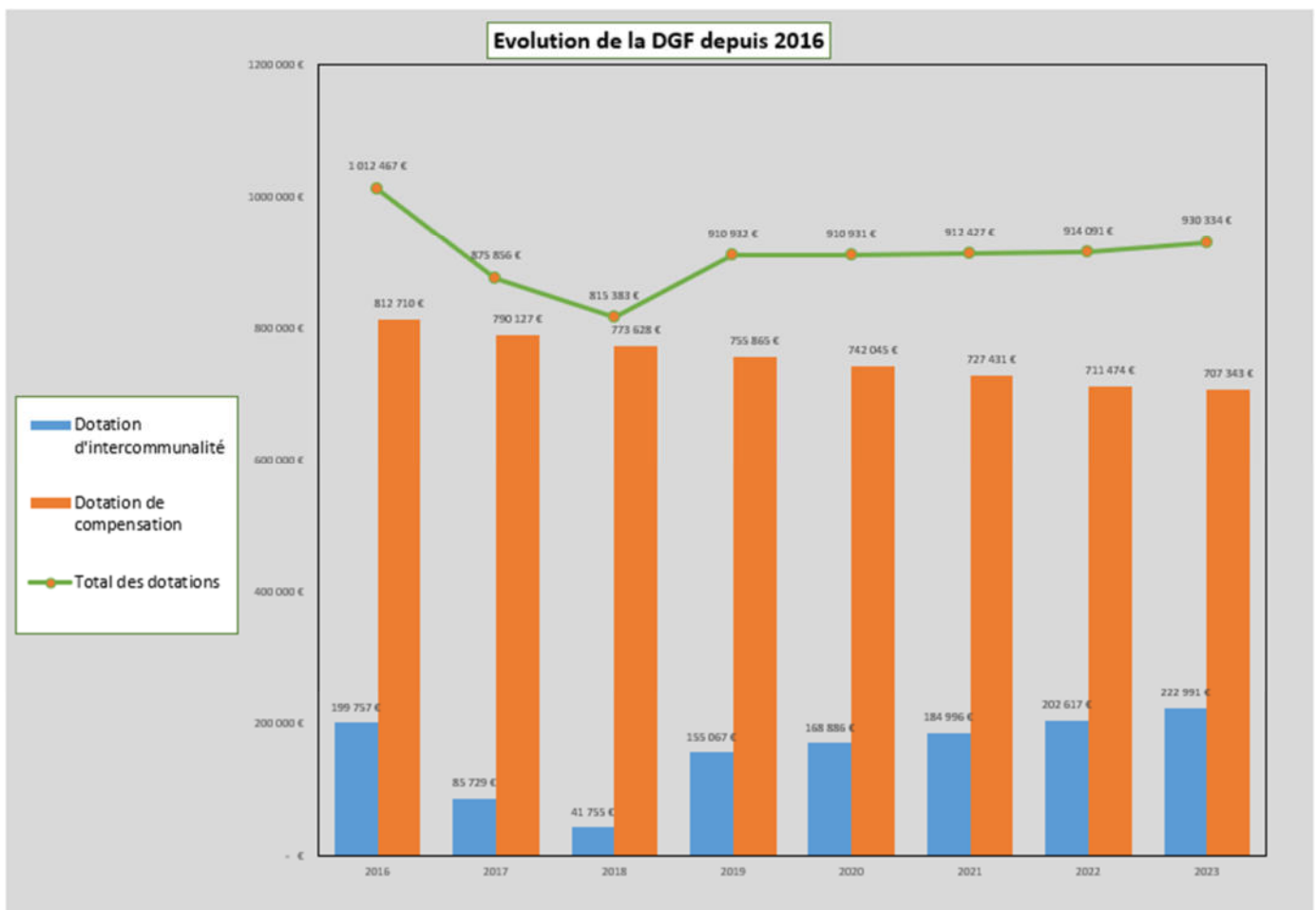
La loi de finances initiale pour 2020 a mis en place un financement interne pérenne de la progression de certaines composantes de la DGF, due par exemple à **l'augmentation de la population, à la hausse de la péréquation ou au développement de l'intercommunalité**. Elle a posé le principe de l'intensification de l'effort en faveur de la **péréquation**, qui est en partie financée par des écrêtements internes à la DGF. Dans un contexte de stabilité de la DGF, les composantes péréquatrices progressent. La DGF fonctionnant à enveloppe quasiment fermée pour 2023, cet écrêtement vise à opérer un redéploiement de crédits entre les différentes parts de la DGF. Par un jeu de vase communicant, l'écrêtement sur la dotation forfaitaire des communes (complété par un écrêtement appliqué sur la DGF des EPCI) vise à dégager des crédits pour financer les hausses constatées sur d'autres composantes de la DGF : hausses liées à l'augmentation de la population, à la progression des dotations de péréquation (DSU et DSR), aux évolutions de la carte intercommunale et de la carte communale. L'Etat ne prenant pas en charge le financement des besoins constatés (ou n'en finançant qu'une partie certaines années), une part de la dotation forfaitaire des communes et de la DGF des EPCI est ainsi prélevée pour couvrir ces besoins. Ce sont donc les communes et intercommunalités elles-mêmes qui en assurent le financement.

En 2019, la dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des montants en euros/habitant dépendants de la catégorie juridique de l'EPCI.

Dans ce cadre, il y a eu une réalimentation pour les EPCI qui avaient une dotation nulle ou inférieure à 5 euros par habitant en 2018 et dont le potentiel fiscal n'était pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI de sa catégorie.

Ce mécanisme de réalimentation de la dotation d'intercommunalité, introduit par la loi de finances pour 2019, s'applique désormais chaque année.

Le montant de DGF augmente légèrement en 2023, sous l'effet de cette dotation d'intercommunalité, et s'élève à 930 334 €.



c) Les autres recettes du chapitre 74

74 - Dotations, subventions et participations	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
01 - Opérations non ventilables	3 075 €	8 133 €	1 792 €	6 004 €	4 212 €
020 - Administration générale de la collectivité - DGF, compensations	1 422 944 €	1 748 357 €	1 827 425 €	1 841 145 €	13 720 €
81 - Transports scolaires	231 159 €	215 380 €	275 719 €	240 434 €	- 35 284 €
312 - Entretien du patrimoine culturel - subventions	- €	- €	- €	- €	- €
323 - Centre aquatique			36 €	- €	- 36 €
325 - Base nautique	6 000 €	10 389 €	17 368 €	6 000 €	- 11 368 €
338 - SEJ - emplois aidés, subventions, CAF, MSA	399 104 €	282 117 €	476 460 €	638 001 €	161 541 €
424 - Chantier - emplois aidés, subventions	141 079 €	159 861 €	218 998 €	192 732 €	- 26 266 €
420 - France services		45 505 €	81 255 €	61 022 €	- 20 233 €
410 - Atelier du soleil - subventions	3 204 €	- €	- €	- €	- €
428 - Ressourcerie - emplois aidés, subventions	174 990 €	204 176 €	226 260 €	248 824 €	22 564 €
4212 - RAM - subventions, CAF, MSA	59 205 €	61 183 €	97 523 €	86 389 €	- 11 133 €
4221 - Micro-crèches - emplois aidés, subventions, CAF, MSA	371 788 €	370 976 €	402 968 €	456 408 €	53 440 €
501 - PIG - subventions ANAH	149 245 €	61 647 €	80 595 €	114 580 €	33 985 €
7212 - OM - subventions études, SITTOMI	351 316 €	483 813 €	433 954 €	387 344 €	- 46 610 €
515 - SCOT - Urbanisme			1 490 €	22 425 €	20 935 €
518 - PLUI			21 000 €	15 229 €	- 5 771 €
70 - CRE		824 €	- €	10 880 €	10 880 €
731 - SPANC		1 090 €	11 126 €	- €	- 11 126 €
61 - Interventions économiques - subventions	29 281 €	32 166 €	68 696 €	99 608 €	30 912 €
6312 - Aides à l'agriculture - subventions Breizh Bocage	- €	- €	- €	- €	- €
633 - Aides au tourisme - subventions terre de cheval, sentiers et BN	- €	1 500 €	32 072 €	36 696 €	4 624 €
TOTAL	3 342 390 €	3 687 117 €	4 274 736 €	4 463 721 €	188 985 €

Le chapitre 74 regroupe la DGF, les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat, diverses subventions et les aides aux postes. Les compensations d'exonération sur le foncier et la CVAE ont augmenté en 2023.

La mise en place de France Service est compensée en partie par des aides versées par l'Etat au bénéfice de l'EPCI pour la création de ce service de proximité tout comme pour le recrutement d'un conseiller numérique.

Les aides aux postes décrites dans le compte administratif contribuent largement à la hausse des recettes au chapitre 74 tout comme des aides de la CAF et de l'Etat au bénéfice du Service Enfance Jeunesse. Ce dernier a connu des recettes en hausse avec l'augmentation de l'aide au transport en milieu rural et une fréquentation des structures plus importante. Par ailleurs, les dispositifs « plan mercredi », « colo apprenantes » et « AVIP » ont bénéficié d'un soutien financier tout comme certaines actions ponctuelles comme Geek Event, le grand rendez-vous des petits...

L'EPCI a également perçu une aide de l'Etat de 15 229 € concernant le PLUI.

Les aides pour l'urbanisme concernent le financement du poste de chargé de mission énergie.

Concernant les chantiers d'insertion, le chantier nature et patrimoine connaît une baisse des recettes contrairement à la ressourcerie. Ces fluctuations tiennent compte de l'activité réelle de ces chantiers.

Pour le service déchets ménagers, le tri des matériaux dans la collecte sélective et en déchèterie permet de valoriser une partie des flux : métaux, cartons, papiers, plastiques, bois. Pour ces différentes reprises de matériaux, nous constatons une baisse en 2023 ce qui entraîne une diminution des recettes liées à la valorisation. Une partie de cette baisse est à mettre en lien avec les refus de tri.

La hausse des aides perçues au titre de la fonction 501 sur l'habitat tient à la subvention obtenue au titre de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH.

Pour la restauration des cours d'eau, fonction 70, Roi Morvan a perçu une aide de l'agence de l'eau pour une opération de 2019.

Quant au service économique, la hausse des aides est à mettre en lien avec l'aide au poste pour la chargée de mission PVD sachant qu'une baisse des aides de la Région est constatée du fait de l'imputation en investissement des opérations liées au Pass Commerce.

d) Evolution des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté sur l'année 2023.

Entre 2022 et 2023, l'évolution est la suivante :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2022/2023	
013 - Atténuations de produits	38 816 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	88 585 €
73 - Impôts et taxes	459 474 €
74 - Dotations, subventions et participations	189 686 €
75 - Autres produits de gestion courante	44 689 €
77 - Produits exceptionnels	- 30 347 €
Evolution du total des recettes réelles 2022/2023	790 903 €

Les recettes atteignent un taux de réalisation de 104.96 % pour l'exercice 2023.

II. Les dépenses

Dépenses de fonctionnement 2023	CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023	CA 2023	Taux
011 - Charges à caractère général	3 093 141,95 €	3 488 082,27 €	4 147 964 €	3 666 845,85 €	88,40%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 103 792,47 €	4 573 523,30 €	5 122 000 €	5 058 228,30 €	98,75%
014 - Atténuations de produits	3 906 701,00 €	3 811 484,00 €	3 746 775 €	3 746 775,00 €	100,00%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	160 938 €	- €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 972 589,40 €	2 188 699,14 €	2 333 106 €	2 191 978,24 €	93,95%
66 - Charges financières	117 801,48 €	106 506,84 €	96 864 €	94 865,95 €	97,94%
67 - Charges exceptionnelles	14 908,36 €	13 436,62 €	20 000 €	772,96 €	3,86%
68 - Dotations aux provisions	- €	- €	801 €	801,00 €	100,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	13 208 935 €	14 181 732 €	15 628 449 €	14 760 267,30 €	94,44%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	606 832 €	738 410,50 €	1 009 425 €	941 071,67 €	93,23%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	13 815 767 €	14 920 144 €	16 637 874 €	15 701 338,97 €	94,37%

Les réalisations, soit 14 760 267.30 €, atteignent 94.44 % des prévisions. Au chapitre 011, 481 118.55 € ne sont pas réalisés, 141 127.76 € de crédits ne sont pas consommés au chapitre 65, 19 227.04 € au 67 et 63 771.70 € au chapitre 012.

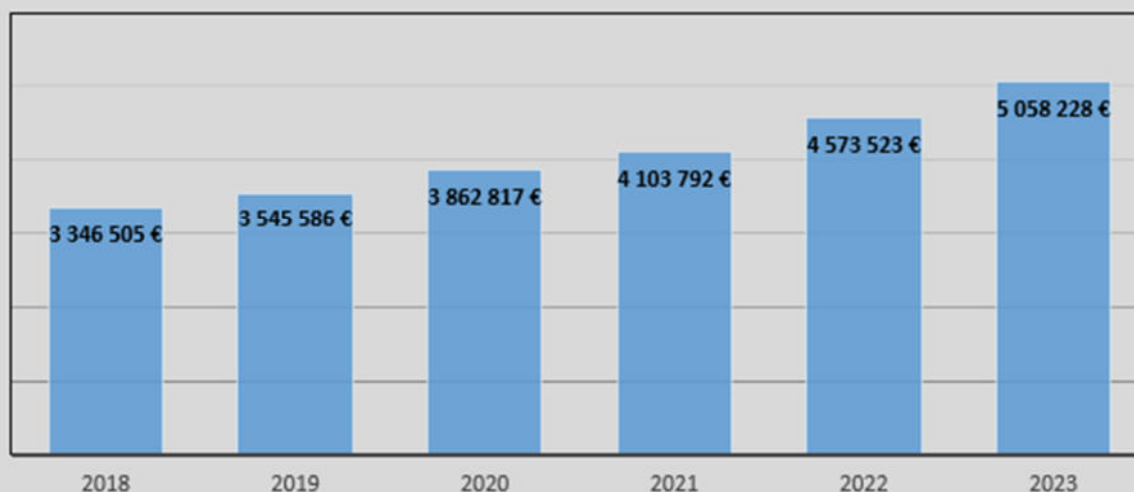
a) Les charges de personnel

Les charges de personnel ont atteint un niveau de 5 058 228 € pour l'exercice 2023 soit une augmentation de 10.6 % (+ 484 705 €). Le nombre total d'agents au sein de Roi Morvan Communauté est de 120 au 31 janvier 2024.

Ces charges de personnel ont été impactées par les événements suivants :

- La revalorisation du SMIC au cours de l'exercice liée à l'inflation – 10 589 € ;
- L'augmentation du point d'indice de 1.5% pour pallier à l'inflation au 1^{er} juillet 2023 – 50 000 € ;
- La refonte du RIFSEEP – 107 800 € € ;
- Le glissement vieillesse et technicité - 25 172 € ;
- Le recrutement d'un référent inclusion en octobre 2023 – 3 200 € ;
- Le recrutement d'un animateur/coordonateur de la vie sociale en novembre 2023 – 6 070 € ;
- Le recrutement d'un chargé de mission maître composteur – 28 855 € ;
- La mise en stage d'un agent du SPANC et d'un agent pour France Service – 28 284 € ;
- La mise en stage d'agents au Pôle service à la population – 16 429 € ;
- Le recours à des prestataires extérieurs pour les ALSH – 3 573 € ;
- Le renfort au service de collecte avec un chauffeur-ripeur – 26 000 € ;
- Le recours à des prestataires extérieurs pour la gestion de la collecte – 14 280 € ;
- Une année pleine pour les postes de chargé de mission énergie – 25 700 € ;
- Une année pleine pour le poste de chargé de mission PVD – 14 015 € ;
- Une année pleine pour le poste de chargé d'exploitation pour la collecte des déchets ménagers – 15 100 € ;
- Une année pleine pour les postes de DRH et d'assistante RH – 11 470 € ;
- La coordination du réseau des médiathèques – 7 908 € ;
- Le recrutement d'un adjoint au responsable technique en charge de la maintenance – 32 000 € ;
- Le versement de l'ARE en année pleine lié à des ruptures conventionnelles – 11 950 € ;
- Le remplacement d'agents en arrêt maladie – 25 515 € ;
- La cotisation à l'assurance des personnels de l'EPCI a augmenté du fait de la hausse de la masse salariale – 20 782 €.

Evolution des charges de personnel entre 2018 et



TABLEAUX DES EFFECTIFS DE ROI MORVAN COMMUNAUTE 2024

Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus par des titulaires de la FPT	Dont TNC : durée de travail hebdomadaire	Pourvu par un contractuel	A pourvoir
Secteur Administratif		20	16		3	
Emploi fonctionnel (****) D.G.S de 20.000 à 40.000 habitants	A	1	1 (****)			
Attaché Territorial Ppal	A	2	1 (****)			
Attaché Territorial	A	6	4		2	
Rédacteur ppal 1 ^{ère} classe	B	2	2			
Rédacteur	B	2	2			
Adjoint Administratif Ppal de 1 ^{er} classe	C	4	4			
Adjoint Administratif Ppal de 2 ^e classe	C	2	1		1	
Adjoint Administratif	C	1	1			
Secteur Animation		14	13		1	
Animateur Ppal de 1 ^{ère} classe	B	1	1			
Animateur Ppal de 2 ^{ème} classe	B	2	2			
Animateur	B	3	2		1	
Adjoint d'Animation Ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1			
Adjoint d'Animation Ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1			
Adjoint d'Animation	C	6	6	1 à 30/35 ^{ème}		
Secteur Patrimoine		1	1			
Adjoint du Patrimoine Ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1			
Secteur Social		18	15		2	1
Educateur de jeunes enfants	A	2			2	
Agent Social Ppal de 1 ^{ère} classe	C	1	1			
Agent Social ppal de 2 ^{ème} classe	C	5	5			
Agent Social	C	10	9			1

Secteur Sportif		6	5			1
Educateur Territorial des A.P.S Ppal de 1 ^{ère} classe	B	3	3			
Educateur Territorial des A.P.S	B	1	0			1
Opérateur des A.P.S Ppal	C	2	2			
Secteur Technique		33	25		2	6
Ingénieur Ppal	A	1	1			
Ingénieur	A	1	1			
Technicien Ppal 2 ^{ème} classe	B	2	2			
Technicien	B	4	2		2	
Adjoint Technique Ppal de 1 ^{er} classe	C	6	5	1 à 30/35 ^{ème}		1
Adjoint Technique Ppal de 2 ^e classe	C	5	5	1 à 31.50/35 ^{ème}		
Adjoint Technique	C	14	9	1 à 18/35 ^{ème}		5
						2 à 10/35 ^{ème} 1 à 20.5/35 ^{ème} 2 à 26/35 ^{ème}
TOTAL tableau effectifs		92	75 (****)		8	8

(****) l'emploi fonctionnel de D.G.S de 20.000 à 40.000 habitants est occupé par un agent titulaire du grade d'attaché ppal et donc inscrit au tableau des effectifs sans être à pourvoir.

AUTRES – Agents non titulaires/Dispositif contrat de projet (Article 3 II. de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)	Catégorie	Effectifs	Effectifs
Maître Composteur en contrat de projet (48 mois)	B	1	1
Chargé de projet et d'exploitation en contrat de projet (20 mois)	B	1	1
Chargé de projet d'exploitation (20 mois)	B	1	1
Chargé de projet Mobilité et Habitat en contrat de projet (36 mois)	B	1	1
Chargé de projet planification énergétique en contrat de projet (18 mois)	B	1	1
Chargé de projet Manager Centre Villes/Bourgs en contrat de projet (36 mois)	A	1	0
Conseiller Numérique en contrat de projet (24 mois+36 mois)	C	1	1
Chef de projet Petite Ville de Demain/contrat de projet (36 mois)	A	1	1
Référente Inclusion (13 mois)	B	1	0
AUTRES – Agents non titulaires/ Accroissement temporaire d'activité (Article 3 I. 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)			
Agent de déchetterie TNC 7/35 ^{ème}	C	1	1
Animateurs ALSH TNC 21/35 ^{ème}	C	2	2
Animateur ALSH TNC 26/35 ^{ème}	C	1	1
Animateurs ALSH TNC 30/35 ^{ème}	C	8	8
SOUS TOTAL		20	19

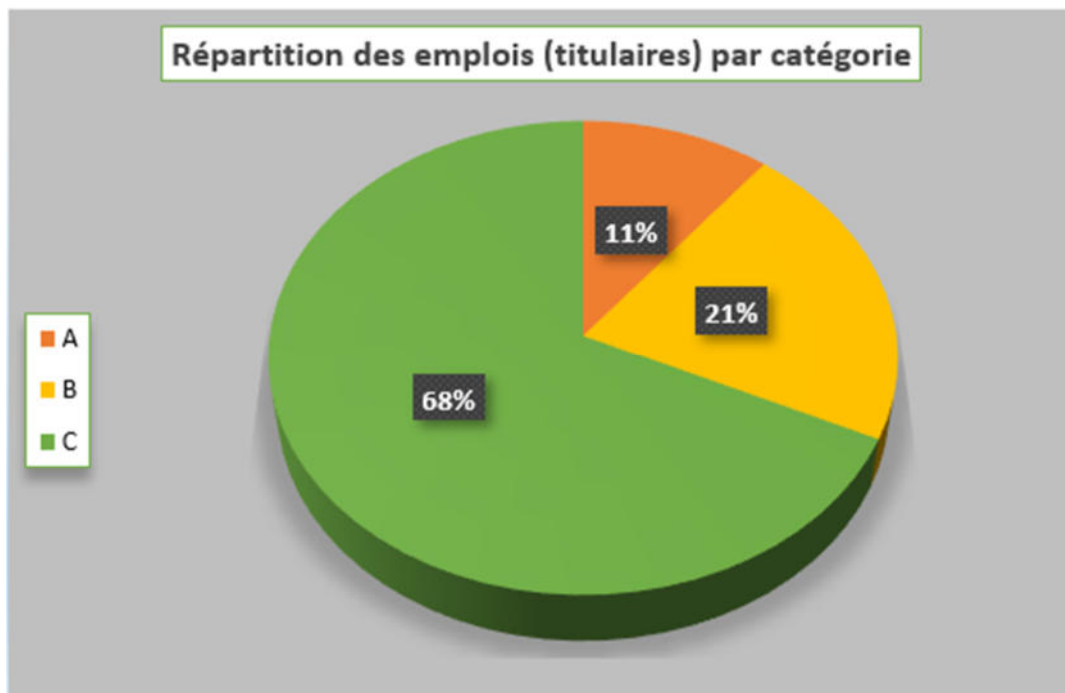
CONTRAT DE DROIT PRIVE		
CDDI Chantier Nature et Patrimoine	8	26/35 ^{ème}
CDDI <u>Récup'R</u>	10	26/35 ^{ème}
SOUS TOTAL	18	

Au 31 janvier 2024, les effectifs budgétaires de Roi Morvan Communauté sont au nombre de 132 dont 18 CDDI au sein des chantiers d'insertion. A noter que parmi ceux-ci 21 sont à temps non complet.

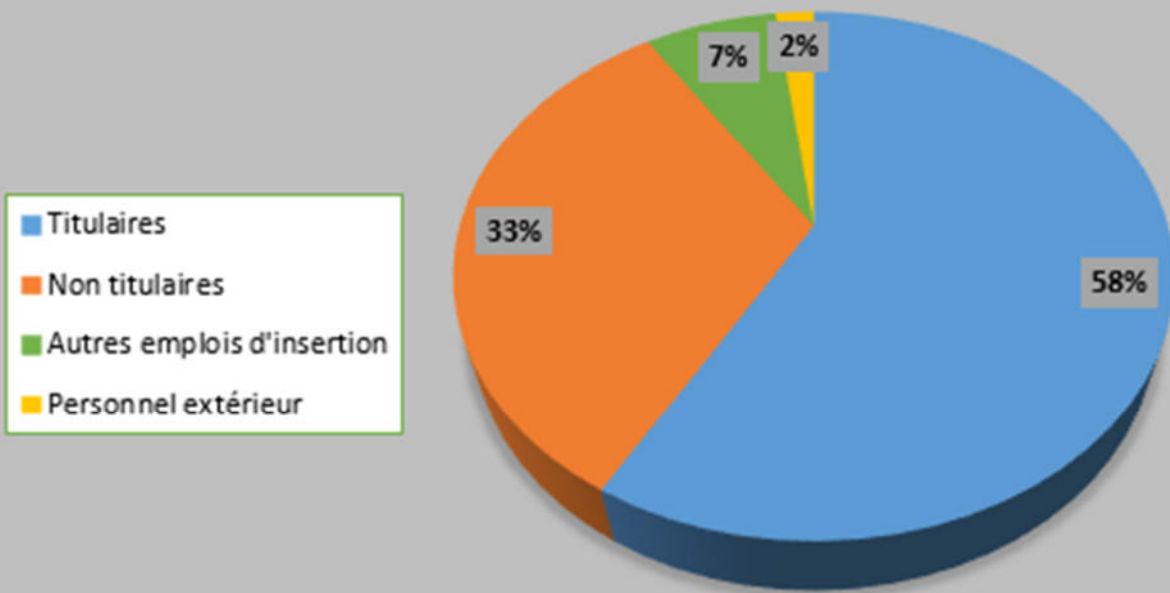
Les effectifs pourvus par des agents titulaires sont au nombre de 75.

68% des agents titulaires relèvent de la catégorie C contre 21% de la catégorie B et 11% de la catégorie A.

Répartition des emplois et structure des dépenses de personnel

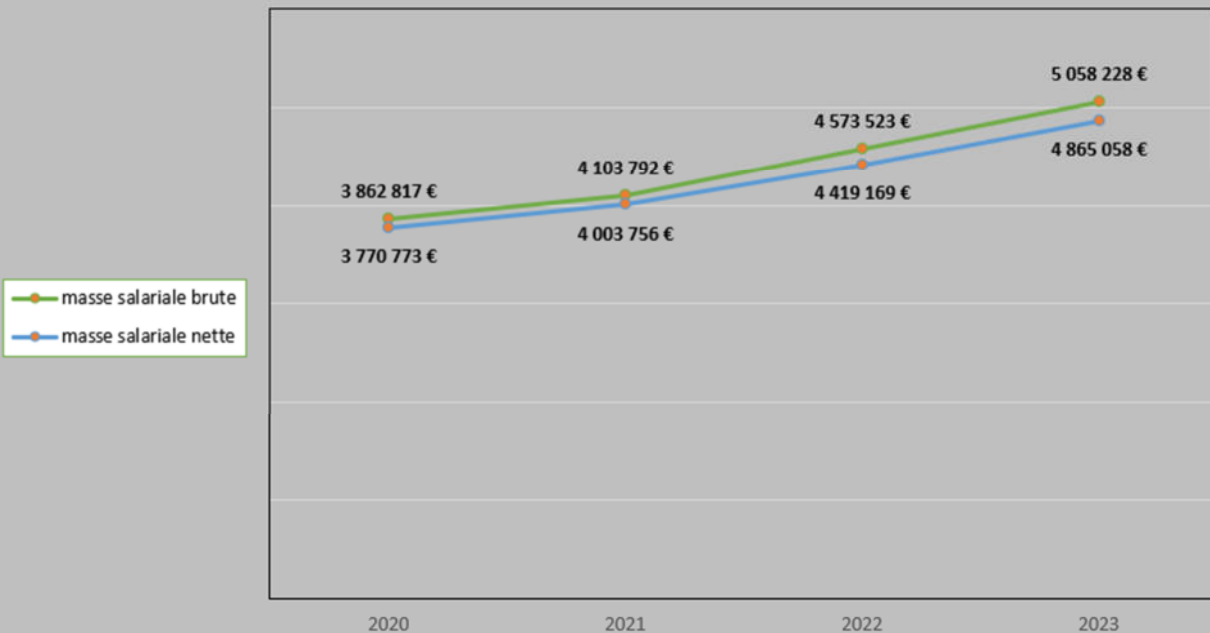


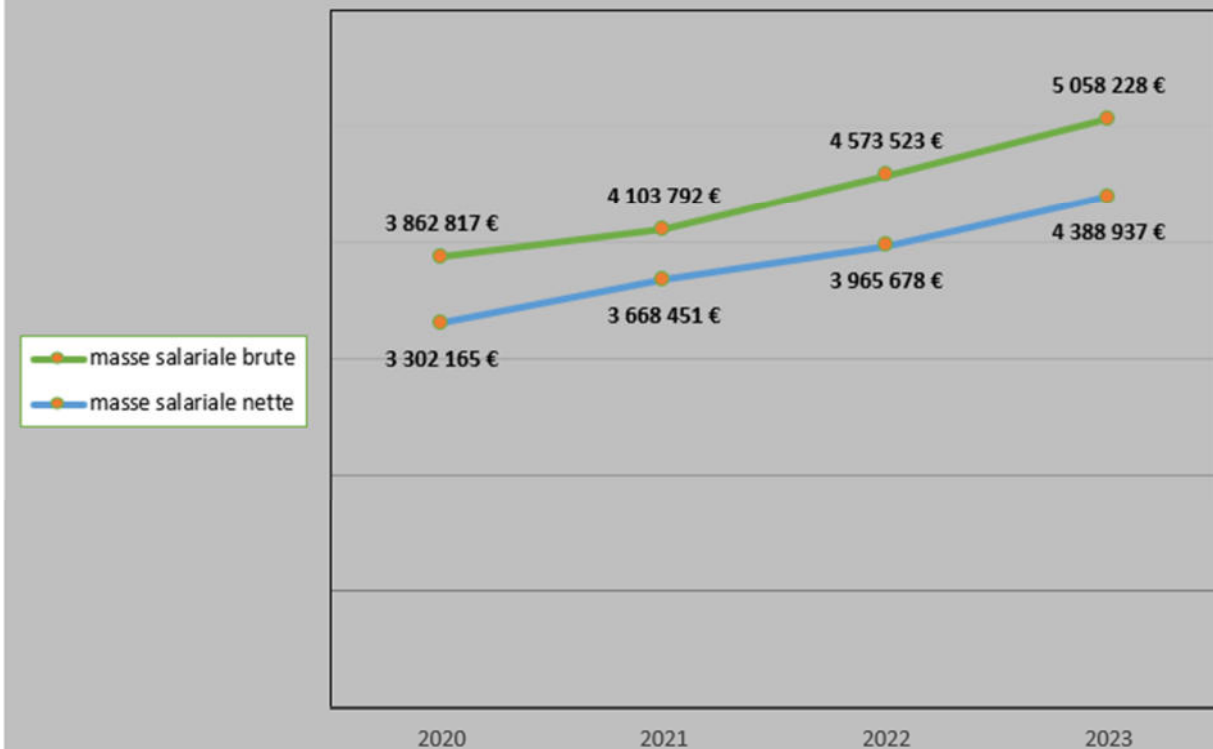
Structure des dépenses de personnel



Evolution de la masse salariale entre 2020 et 2023 :

Evolution de la masse salariale - déduction 013



Evolution de la masse salariale - déduction 013 e**b) Evolution des dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2022 sous l'effet conjugué d'un retour complet à la normale pour l'ensemble des services, d'une hausse des frais liés à la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif et de l'inflation avec un indice des prix à la consommation à +3.9% en novembre 2023 selon l'INSEE.

En 2023, le montant des dépenses réelles de fonctionnement atteint 14 760 267.30 € soit une augmentation de 578 535.13 € par rapport à 2022.

Entre 2022 et 2023 l'évolution est la suivante :

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2022/2023	
011 - Charges à caractère général	178 764 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	484 705 €
014 - Atténuations de produits	- 64 709 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 279 €
66 - Charges financières	- 11 641 €
67 - Charges exceptionnelles	- 12 664 €
68 - Dotation aux provisions	801 €
Evolution du total des dépenses réelles 2022/2023	578 535 €

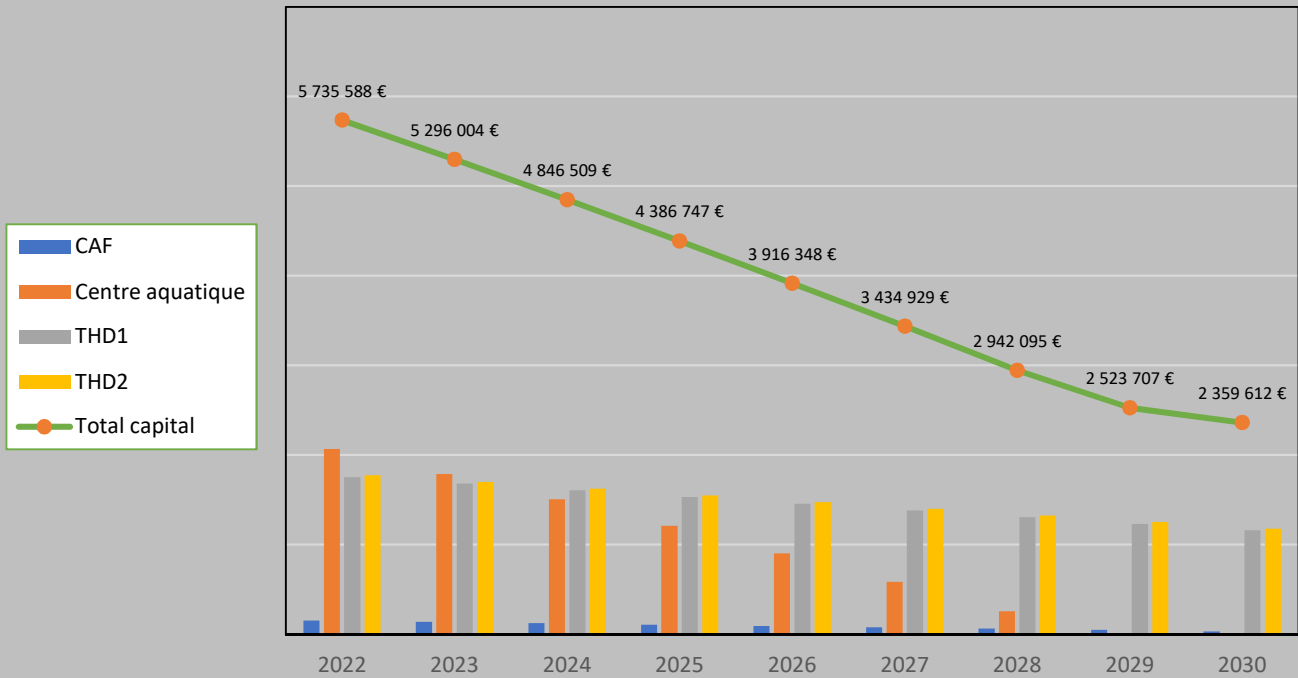
En 2024, l'ensemble des services sera impacté par des hausses de coût liées à l'inflation même si cette dernière a connu un ralentissement. Par ailleurs, l'augmentation de la TGAP, la hausse du traitement des déchets par le SITTO MMI ainsi que les révisions de prix dans les marchés publics vont avoir un impact sur des prestations liés aux déchets. Le Programme d'Intérêt Général va également augmenter du fait de la révision des prix. De plus, Roi Morvan va subir une nette augmentation des dépenses énergétiques puisque le marché attribué par Morbihan Energies programme un doublement des factures de gaz et d'électricité. Le projet de BP 2024 sera construit sur ces hypothèses.

III. La dette

Comme le montre le graphique ci-dessous, la dette actuelle a vocation à diminuer puisqu'aucun nouvel emprunt n'est programmé. A noter que le remboursement de l'emprunt contracté pour la construction du centre aquatique de Kan An Dour arrivera à échéance en 2028.

Quant à la structure de la dette, 100% des emprunts sont à taux fixe.

Capital restant dû budget principal au 1^{er} janvier de chaque exercice



IV. La capacité d'épargne

La capacité d'épargne (ou capacité d'autofinancement) est un des indicateurs de gestion financière d'une collectivité. Elle se répartit en trois catégories :

- L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles). Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers et recettes exceptionnelles.
- L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion moins les charges d'intérêts de la dette, avec la prise en compte des charges et produits exceptionnels.
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Libellé	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023	
					Montant (€)	% d'évolution
Recettes de gestion	13 364 367 €	14 397 721 €	15 601 282 €	16 375 657 €	774 375 €	4,96%
Dépenses de gestion	12 286 904 €	13 087 340 €	14 061 997 €	14 663 827 €	601 830 €	4,28%
Epargne de gestion	1 077 462 €	1 310 380 €	1 539 285 €	1 711 830 €	172 545 €	11,21%
+ produits exceptionnels	74 234 €	56 857 €	30 347 €	46 875 €	16 528 €	54,46%
- dépenses exceptionnelles (67 et 68)	688 €	3 793 €	13 228 €	1 574 €	- 11 654 €	-88,10%
- intérêts de la dette	109 716 €	117 801 €	106 507 €	94 866 €	- 11 641 €	-10,93%
= Epargne brute	1 041 291 €	1 245 643 €	1 449 897 €	1 662 265 €	212 368 €	14,65%
- remboursement du capital	327 127 €	327 127 €	439 584 €	439 584 €	- €	0,00%
= Epargne nette	714 165 €	918 516 €	1 010 313 €	1 222 681 €	212 368 €	21,02%
Encours de dette au 31/12	6 118 447 €	5 812 463 €	5 338 812 €	4 855 050 €		
Capacité de désendettement (encours de dette/Epargne brute) en années	5,88	4,67	3,68	2,92		
Taux épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	7,79%	8,65%	9,29%	10,15%		

En 2023, l'épargne nette du budget principal de Roi Morvan Communauté est de 1 222 681 €. L'épargne brute dégagée couvre ainsi l'annuité de la dette.

Partie 3 : Les orientations pour le fonctionnement en 2024

a) Les bases d'imposition

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des taux d'imposition et des bases de fiscalité. La prospective budgétaire est ainsi basée sur une stabilité des taux sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti.

En revanche, il est fait application du taux de majoration spéciale pour la CFE de 1.3 points. Le taux passerait ainsi de 20.74% à 22.08%.

Les bases nettes d'imposition évoluent positivement ce qui permet à Roi Morvan Communauté de bénéficier d'une hausse régulière des recettes fiscales. La valeur des bases étant en lien avec l'inflation, celle-ci augmente mécaniquement sur la période avec une hausse programmée de 2.5% en 2025, 2% en 2026 et 1.6% en 2027 et 2028. De plus, la trajectoire budgétaire est construite avec une évolution régulière des bases physiques à hauteur de 0.8%.

Bases nettes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taxe d'habitation	28 278	4 956	5 060	5 335	5 373	5 385	5 428	5 482	5 537
Foncier bâti	26 739	24 184	25 134	26 873	28 049	28 919	29 682	30 399	31 133
Foncier non bâti	3 181	3 186	3 297	3 528	3 666	3 757	3 832	3 899	3 968
Cotisation foncière des entreprises	9 509	6 336	6 408	6 836	7 076	7 253	7 406	7 549	7 695

Taux	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taxe d'habitation	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%
Foncier bâti	1,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Foncier non bâti	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%
Cotisation foncière des entreprises	20,74%	20,74%	20,74%	20,74%	22,07%	22,07%	22,07%	22,07%	22,07%

En milliers d'euros

b) Les bases de la CFE

Le calcul des bases de la CFE repose sur les exonérations décidées par l'Etat en 2021. Les établissements industriels les plus importants bénéficient d'une réduction de 50% de leur base taxable. Cette réduction de fiscalité est compensée par l'Etat. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution potentielle des bases de CFE avec une hypothèse d'augmentation à 3.5% en 2024 puis 2.5% en 2025 et ensuite 2% en rythme de croisière.

Montants	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etablissements industriels : comptab	7 338	3 662	7 434	7 899	8 248	8 497	8 710	8 907	9 108
+ Autres locaux professionnels et cor	1 803	1 839	1 858	1 892	1 915	1 938	1 961	1 985	2 009
= Base brute foncière de référence	9 141	5 501	9 292	9 791	10 163	10 435	10 671	10 892	11 117
+ Excédent bases minimum	1 051	1 115	1 158	1 368	1 428	1 471	1 508	1 542	1 577
= Base brute large	10 191	6 616	10 450	11 159	11 592	11 906	12 180	12 434	12 694
- Réductions de base	685	327	4 041	4 323	4 515	4 654	4 774	4 885	4 999
- Réduction 50% industriels		0	3 717	3 950	4 125	4 249	4 355	4 454	4 554
- Créations établissements (RCE)	20	23	17	18	19	20	20	21	21
- Exonérations par la loi	217	227	266	320	335	347	359	370	382
- Exonérations par le conseil	432	14	26	16	17	17	18	19	19
- Exonérations de droit non comp	0	0	0	2	2	2	2	2	2
- Réductions diverses	16	63	15	17	18	18	19	20	20
= Base nette avant ajustement	9 507	6 289	6 409	6 836	7 076	7 253	7 406	7 549	7 695
- Ajustement	- 2	- 47	1	0	0	0	0	0	0
= Base nette	9 509	6 336	6 408	6 836	7 076	7 253	7 406	7 549	7 695

En milliers d'euros

c) Les produits projetés de l'ensemble de la fiscalité

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des produits fiscaux attendues avec leur évolution depuis 2020 jusqu'en 2028. Les prévisions sont fondées sur une dynamique prudente liée à la revalorisation des bases physiques taxables à hauteur de 0.8% et une hausse de la valeur des bases de 3.9% en 2024 puis une hausse programmée de 2.5% en 2025, 2% en 2026 et 1.6% en 2027 et 2028.

La prospective sur les produits projetés intègre l'application du taux de majoration spéciale de la CFE de 1.33 points, faisant ainsi passer ce taux à 22.07%.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont la trajectoire est retracée dans le tableau ci-dessous, intègre la mise en œuvre de la redevance spéciale ainsi qu'une hausse du taux de la TEOM de 1.4 points. Ce taux passerait ainsi pour l'exercice 2024 de 12.6% à 14%.

L'ensemble des produits fiscaux devraient ainsi évoluer comme suit :

- + 7.3 % en 2024 ;
- + 2.4 % en 2025 ;
- + 2.1 % en 2026 ;
- +1.9% en 2027 et 2028.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Impôts et taxes (73)	9 376	9 956	10 411	10 863	11 651	11 936	12 186	12 420	12 660
Variation	583	580	455	452	788	285	250	234	240
Evolution nominale	6,6%	6,2%	4,6%	4,3%	7,3%	2,4%	2,1%	1,9%	1,9%
Contributions Directes	6 193	4 097	4 192	3 513	3 716	3 799	3 876	3 949	4 024
Variation	537	- 2 096	95	- 679	203	83	77	73	75
Evolution nominale	9,5%	-33,8%	2,3%	-16,2%	5,8%	2,2%	2,0%	1,9%	1,9%
Attribution Compensation reçue	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Variation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Evolution nominale	0,0%	83,5%	0,0%	-45,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Attribution FPIC	261	282	289	267	281	299	300	299	297
Variation	12	21	7	- 22	14	18	1	- 1	- 2
Evolution nominale	4,9%	8,1%	2,5%	-7,6%	5,3%	6,4%	0,4%	-0,5%	-0,7%
TEOM	2 899	2 927	3 034	3 241	3 736	3 829	3 906	3 968	4 032
Variation	47	28	107	207	495	93	77	62	64
Evolution nominale	1,7%	0,9%	3,7%	6,8%	15,3%	2,5%	2,0%	1,6%	1,6%
Fraction TVA-TH		2 582	2 830	2 882	2 965	3 051	3 140	3 231	3 324
Variation			248	52	83	86	88	91	94
Evolution nominale			9,6%	1,8%	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%
Fraction TVA-CVAE				878	882	887	894	903	912
Variation					4	4	7	9	9
Evolution nominale					0,5%	0,5%	0,8%	1,0%	1,0%
Solde impôts et taxe	20	66	65	82	70	70	70	70	70
Variation	- 16	46	- 1	17	- 12	0	0	0	0
Evolution nominale	-44,8%	230,7%	-1,5%	26,2%	-14,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

d) Les compensations fiscales projetées et les produits

Les compensations fiscales suivent une trajectoire similaire à celle de la fiscalité sur le foncier dans la mesure où l'Etat s'engage à compenser les exonérations qui sont votées par le Parlement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taxe d'habitation (contribuables mc)	439								
Foncier bâti (réduction 50% industri)		25	26	28	29	30	31	32	32
Total compensations TH, FB, FNB	439	25	26	29	29	30	31	32	33
Cotisation foncière des entreprises		760	770	819	855	881	903	923	944
Cotisation foncière des entreprises	1	1	0	1	1	1	1	1	1
Autres compensations CET	35	39	44	53	58	60	62	64	66
Total compensations CET	36	799	814	873	914	942	966	988	1 011
Total des compensations fiscales	475	825	840	902	943	972	997	1 020	1 043

e) Les dotations projetées

La trajectoire budgétaire de Roi Morvan Communauté est en partie conditionnée par le niveau des dotations de l'Etat. Les éléments prospectifs montrent une évolution positive de la dotation globale de fonctionnement du fait de la dynamique de péréquation mise en place par l'Etat. Ainsi, la dotation d'intercommunalité augmente plus que les pertes liées à la diminution de la dotation de compensation. Cette péréquation a pour objectif de mieux doter les territoires dont le potentiel fiscal est le plus faible. Roi Morvan Communauté bénéficie donc de cette péréquation.

Groupements	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation de base	127	133	141	143	168	187	197	206	214
+ Dotation de péréquation	328	335	356	358	430	489	518	540	559
= Dotation d'intercommunalité spont	455	468	497	501	598	677	715	747	774
- Ecrêtement	286	283	295	278	328	353	328	283	218
= Dotation d'intercommunalité	169	185	202	223	270	323	387	464	556
+ Dotation de compensation	742	727	711	707	696	670	644	618	592
= Dotation globale de fonctionnemer	911	912	913	930	966	994	1 032	1 082	1 148

f) Les produits globaux de fonctionnement

Les produits de fonctionnement reprennent principalement les évolutions liées à la fiscalité vues précédemment. Un rebond du produit des services est constaté en 2023. Ces produits évolueraient peu sur la période 2024-2028, l'augmentation est programmée à hauteur de 0.8%/an en moyenne.

Il est programmé une baisse des produits au chapitre 74 pour les motifs suivants :

- Subvention de la Région relative au Pass Commerce dorénavant imputée en investissement ;
- Aides exceptionnelles non récurrentes perçues en 2023 comme pour la valorisation du patrimoine ;
- Incertitude concernant les aides de la CAF car une nouvelle Convention d'Objectif Global s'appliquera en 2024 ;
- Aides à l'ingénierie ou à des contrats spécifiques qui ne seront plus perçues en 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits des services (70)	518	652	759	848	855	862	867	876	884
Variation	- 369	134	107	89	7	7	6	8	9
Evolution nominale	-41,6%	25,8%	16,4%	11,7%	0,8%	0,8%	0,7%	0,9%	1,0%
Impôts et taxes (73)	9 376	9 956	10 411	10 863	11 651	11 936	12 186	12 420	12 660
Variation	583	580	455	452	788	285	250	234	240
Evolution nominale	6,6%	6,2%	4,6%	4,3%	7,3%	2,4%	2,1%	1,9%	1,9%
Dotations et participations (74)	3 373	3 687	4 274	4 463	4 228	4 283	4 344	4 418	4 507
Variation	- 935	314	587	189	- 235	55	62	73	89
Evolution nominale	-21,7%	9,3%	15,9%	4,4%	-5,3%	1,3%	1,4%	1,7%	2,0%
Produits de gestion (75)	5	3	2	2	2	2	2	2	2
Variation	1	- 2	- 1	0	0	0	0	0	0
Evolution nominale	47,2%	-35,7%	-33,3%	-1,1%	-1,0%	-1,0%	-0,4%	0,0%	0,0%
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Evolution nominale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Prod. fct courant stricts	13 272	14 298	15 446	16 176	16 736	17 082	17 400	17 716	18 053
Variation	- 720	1 026	1 148	730	560	346	318	316	337
Evolution nominale	-5,1%	7,7%	8,0%	4,7%	3,5%	2,1%	1,9%	1,8%	1,9%
Atténuations de charges (013)	92	100	154	193	100	100	100	100	100
Variation	- 75	8	54	39	- 93	0	0	0	0
Evolution nominale	-44,9%	8,6%	54,0%	25,3%	-48,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits fct courant	13 364	14 398	15 600	16 369	16 836	17 182	17 500	17 816	18 153
Variation	- 795	1 034	1 202	769	467	346	318	316	337
Evolution nominale	-5,6%	7,7%	8,3%	4,9%	2,8%	2,1%	1,8%	1,8%	1,9%
Produits exceptionnels larges	74	57	30	44	20	20	20	20	20
Variation	55	- 17	- 27	14	- 24	0	0	0	0
Evolution nominale	279,7%	-23,1%	-47,4%	46,7%	-54,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total produits fct hs intérêts	13 439	14 455	15 630	16 413	16 856	17 202	17 520	17 836	18 173
Variation	- 740	1 016	1 175	783	443	346	318	316	337
Evolution nominale	-5,2%	7,6%	8,1%	5,0%	2,7%	2,1%	1,8%	1,8%	1,9%

Le résultat de fonctionnement

La trajectoire présentée ci-dessus ne tient pas compte du résultat reporté chaque année du budget principal.

	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat de fonctionnement reporté au 31/12	4 468 345 €	2 996 256 €	3 068 207 €	3 622 028 €	3 622 028 €

g) Les charges de fonctionnement

La synthèse de l'évolution des charges de fonctionnement est retracée dans le tableau ci-dessous.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Charges à caractère général (011)	2 691	3 093	3 489	3 667	3 975	4 146	4 229	4 334	4 442
Variation	- 1 402	402	396	178	308	171	82	106	108
Evolution nominale	-34,2%	14,9%	12,8%	5,1%	8,4%	4,3%	2,0%	2,5%	2,5%
Charges de personnel (012)	3 863	4 104	4 573	5 058	5 361	5 522	5 688	5 859	6 034
Variation	317	241	469	485	303	161	166	171	176
Evolution nominale	8,9%	6,2%	11,4%	10,6%	6,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Autres charges de gestion courante (65)	1 693	1 973	2 189	2 192	2 590	2 642	2 695	2 749	2 805
Variation	- 200	280	216	3	398	52	53	54	55
Evolution nominale	-10,6%	16,6%	10,9%	0,1%	18,2%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Groupes d'élus (656)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Evolution nominale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges fct courant divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Evolution nominale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges fct courant strictes	8 247	9 170	10 251	10 917	11 926	12 310	12 611	12 942	13 281
Variation	- 1 285	923	1 081	666	1 009	384	301	331	340
Evolution nominale	-13,5%	11,2%	11,8%	6,5%	9,2%	3,2%	2,4%	2,6%	2,6%
Atténuations de produits (014)	3 909	3 906	3 811	3 747	3 682	3 730	3 730	3 730	3 730
Variation	2	- 3	- 95	- 64	- 65	48	0	0	0
Evolution nominale	0,1%	-0,1%	-2,4%	-1,7%	-1,7%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges fct courant	12 156	13 076	14 062	14 664	15 608	16 040	16 341	16 672	17 011
Variation	- 1 282	920	986	602	944	432	301	331	340
Evolution nominale	-9,5%	7,6%	7,5%	4,3%	6,4%	2,8%	1,9%	2,0%	2,0%
Charges exceptionnelles larges	131	15	13	0	15	15	15	15	15
Variation	49	- 116	- 2	- 13	15	0	0	0	0
Evolution nominale	59,6%	-88,6%	-13,3%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total charges fct hs intérêts	12 288	13 091	14 075	14 664	15 623	16 055	16 356	16 687	17 026
Variation	- 1 233	803	984	589	959	432	301	331	340
Evolution nominale	-9,1%	6,5%	7,5%	4,2%	6,5%	2,8%	1,9%	2,0%	2,0%

Les hypothèses retenues pour l'estimation des charges 2024 et leur évolution sur les années 2025-2028 comprennent une croissance nominale des dépenses dont les pourcentages sont inscrits pour chacun des chapitres budgétaires.

L'évolution globale des charges seraient de +6.5% en 2024. La hausse se monterait à +2.8% en 2025 pour ensuite évoluer à +1.9% en 2026 et +2% en 2027 et 2028.

L'évolution de ces charges de fonctionnement est basée sur les éléments suivants :

Charges à caractère général (011) :

La hausse des dépenses de fonctionnement courant est programmée à hauteur de 8.4%. Ces charges comprennent notamment les éléments suivants :

-> **Etudes liées au projet de territoire et prestations diverses** : étude sur les réseaux de chaleur et la filière bois-énergie, les besoins en immobiliers et fonciers des entreprises et bornage des ZAE, transfert de la compétence assainissement collectif, élaboration d'un plan local de l'habitat (PLH), démarrage d'une étude portant sur un plan de mobilité simplifié, prestation RH concernant le document unique et les risques psycho-sociaux, (324 618 €)

-> **Augmentation des charges du service de gestion des ordures ménagères** : les actualisations des prix des différents marchés impactent le coût de ce service ainsi que la passation de nouveaux marchés, (90 000 €)

-> **Développement de programmes initiés en 2023** : des aides dans le cadre des conventions avec la CRAB et le GAB, l'édition d'un jeu/outil découverte du patrimoine, l'appel à projet Breizh biodiversité, le renouvellement de la communication de Roi Morvan, l'assistance juridique, la sécurité informatique, la politique culturelle, l'espace de vie sociale, le balisage des chemins de randonnées, une hausse des dépenses liées au Programme d'intérêt général (PIG) (275 800 €)

-> **Augmentation des charges de fonctionnement pour les bâtiments et les espaces verts** : la fourniture d'énergie en hausse de 100% par rapport à 2022 dans le cadre du nouveau marché de fournitures d'électricité et de gaz, le nettoyage des façades de l'Office du tourisme et du musée de la Gare, une hausse globale des prestations d'entretien des espaces verts (185 000 €)

Charges de personnel (012) :

Le temps de travail effectif des agents au sein de Roi Morvan Communauté est de 1 607h annuel.

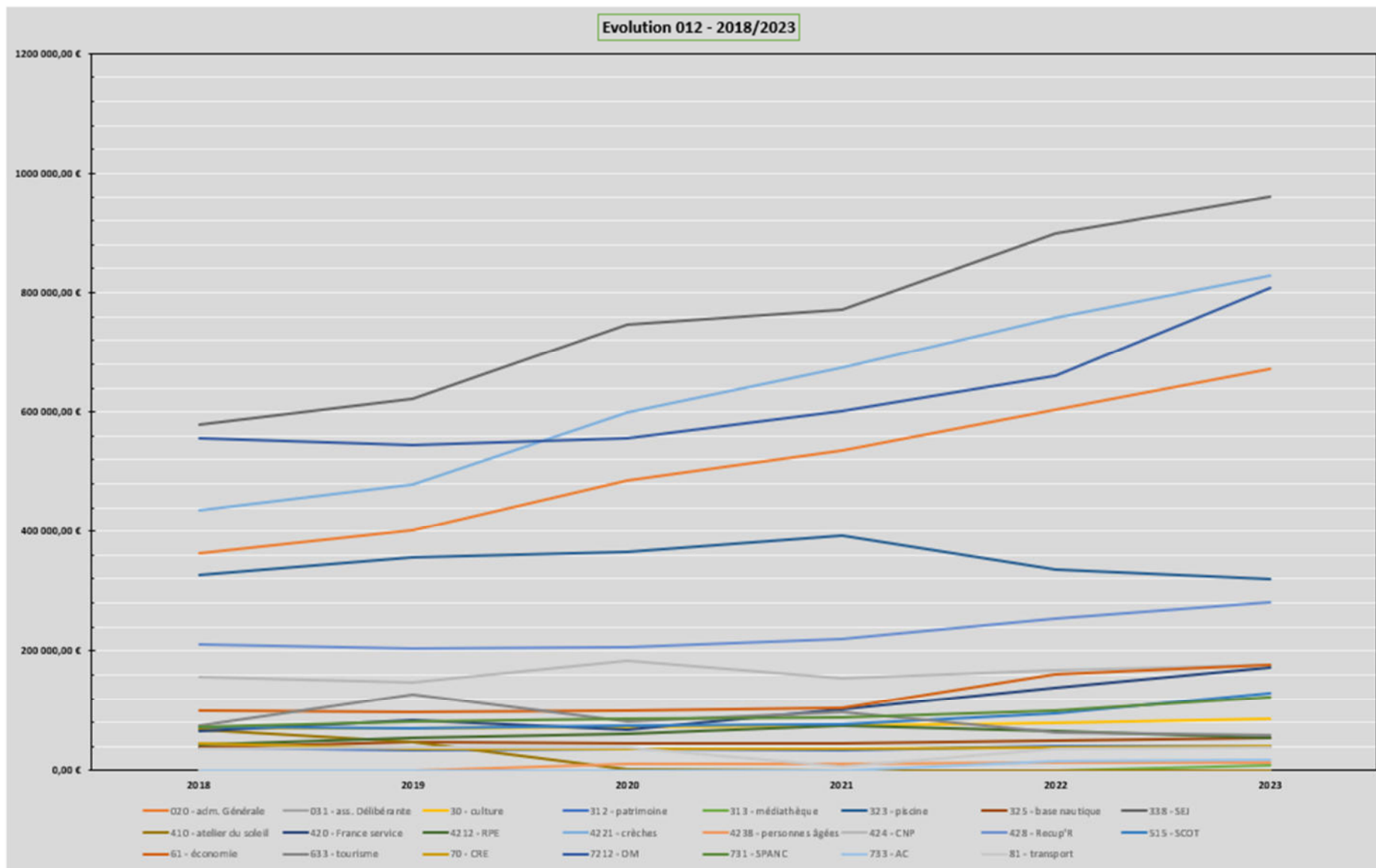
Le tableau ci-dessous représente l'évolution du chapitre 012 de 2020 à 2028. Les dépenses se sont élevées, pour l'exercice 2023, à 5 058 228 € et sont projetées à 5 361 800 € pour 2024 :

Année	2023	2024	Estimation des surcoûts pour 2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses 012	5 058 228 €	5 361 800 €		5 522 654 €	5 688 334 €	5 858 984 €	6 034 753 €
Evolution en €	484 705 €	303 572 €		160 854 €	165 680 €	170 650 €	175 770 €
Evolution en %	10,60%	6,00%		3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
	Remplacement congés maladie et maternité	Hausse assurance statutaire		40 000 €			
	GVT	GVT		34 000 €			
	Année pleine chargé de mission PVD	Poste animation animation coordination de la vie		39 500 €			
	Année pleine chargé de mission TER	Référent inclusion		38 000 €			
	Année pleine chargé de mission mobilité/habitat	chargé de développement culturel		43 600 €			
	Année pleine chargé de mission conseiller numérique	chargé de communication		30 000 €			
	Année pleine chargé de mission énergie renouvelable	Chargé de mission transfert de l'AC		37 500 €			
	Année pleine mise en stage 1 agent SPANC et 1 agent Fra	Action sociale		10 000 €			
	Renfort chauffeur ripeur	Personnel extérieur		7 000 €			
	Année pleine chargé de projet et d'exploitation	Remplacement arrêt maladie et congé maternité					
	Année pleine responsable RH et adjointe						
	Année pleine directrice adjointe micro-crèche						
	Allocation retour à l'emploi						
	CIA et IHTS						
	Revalorisation du SMIC liée à l'inflation						
	Revalorisation du point d'indice						
	Politique ressources humaines et action sociale						
	Surcoût assurance statutaire						
	Chargé de mission d'un maître composteur						
	Chargé de prévention						
	Adjoint pour suivi technique						
	Coordination réseau des médiathèques						
	Mise en stage 1 agent au SEJ						
	Hausse du temps de travail au SEJ						
	Rappel traitement CITIS						
	Mise en stage éventuelle de 4 agents au SEJ						

Les dépenses liées aux ressources humaines devraient ainsi augmenter de 6% sur l'exercice 2024 par rapport aux dépenses constatées au compte administratif 2023. Cette hausse au chapitre 012 s'expliqueraient par les motifs suivants :

- Le glissement vieillesse et technicité pour 34 000 € ;
- La hausse de l'assurance statutaire pour 40 000 € ;
- Les traitements en année pleine pour des recrutements effectués en fin d'exercice 2023 sur les postes d'animation/coordination de la vie sociale (39 500 €) et de référent inclusion (38 000€)
- Les recrutements sur les postes de chargé de développement culturel (43 600 €), de chargé de communication sur 4 mois (15 000 €) et de chargé de mission sur le transfert de la compétence assainissement collectif sur 6 mois (25 000 €) ;
- La poursuite d'une politique d'action sociale à hauteur de 10 000 € ;
- Une hausse des dépenses prévisionnels de personnel extérieur notamment avec la coordination du réseau des médiathèques pour 7 000 € et la gestion des déchets ;
- Le remplacement des agents en cas d'arrêt maladie ou pour congé maternité ;
- La fin d'un contrat de chargé de mission TER.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des dépenses de personnel par fonction sur la période 2018/2023. Cette ventilation permet de constater les principales modifications au cours des 6 exercices :



Par ailleurs, le tableau ci-dessous permet de constater l'évolution du nombre de postes au sein des effectifs de Roi Morvan Communauté hors

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs	75	83	99	105	110	113
Augmentation nette		+8	+16	+6	+5	+3
Créations		1 poste de géomaticien (SIG) 1 technicien (projets/ bâtiments) 1 poste d'agent d'entretien 1 poste d'agent micro crèche 1 poste d'animatrice responsable ALSH/de secteur 5 CDD 30 h d'animation ALSH	4 postes d'agents micro crèche 1 directrice adjointe micro crèche 1 agent d'entretien 10h hebdo 1 agent éco-station 7h hebdo (non permanent) 9 postes CDD à 21h ou 30 h hebdo d'animateurs ALSH (non permanents)	1 agent pour la collecte du tri sélectif 1 PAEC SPANC (poste permanent) 1 chargé de mission TER (contrat de projet) 1 chargé de mission tourisme équestre (contrat de projet) 1 agent PAEC France services (poste permanent) 1 conseiller numérique France service (contrat de projet)	1 DRH 1 assistante RH 1 chargé de mission énergie (contrat de projet) 1 cheffe de projet PVD (contrat de projet) 1 poste de chargé d'exploitation au service déchets (contrat de projet) 1 poste d'agent micro-crèche	1 chargé de mission inclusion (contrat de projet) 1 animateur EVS 1 maitre composteur (contrat de projet) 1 PAEC animateur ALSH (1 an)
Suppressions		1 poste de chargée de mission GCSMS (contrat de projet) 1 poste d'accueil au centre aquatique en CAE			1 poste d'accueil à l'Atelier du Soleil (poste permanent)	1 poste de chargée de mission tourisme équestre (contrat de projet)

Autres charges de gestion courante (65) :

Les dépenses supplémentaires projetées pour l'année 2024 au chapitre 65 sont les suivantes :

- Augmentation de l'aide apportée à l'Office du tourisme qui sera à déterminer au cours de l'exercice budgétaire ;
- Hausse des aides allouées au réseau des écoles avec 6 000 € supplémentaires ;
- Une augmentation des frais liés au traitement des déchets ménagers et des emballages de 333 000 € en lien avec la hausse de la TGAP et l'évolution de la prise en charge des déchets par le SITTO MMI qui passe de 118.58 €/tonne à 152.08 €/tonne ;
- Des aides à l'installation des agriculteurs prévues à hauteur de 20 000 € ;
- Un versement à AILES au titre du déficit du Foyer des Jeunes Travailleurs de Guisriff à hauteur de 6 500 € ;
- Une augmentation de la subvention au centre d'accès au droit de 4 700 €.

Une baisse de 10 000 € est attendue pour les aides versées à Kastell Koz, Ar Marc'h Du et Amikiro car chacune des associations devrait percevoir 45 000 €, soit une baisse de 15 000 € pour Amikiro et une hausse de 5 000 € pour Kastell Koz.

h) L'équilibre comptable

L'ensemble de la prospective est retracé dans le tableau ci-dessous qui présente l'évolution de l'équilibre comptable de l'EPCI jusqu'en 2028.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	16 482	17 570	19 499	20 375	21 679	20 459	19 593	19 909	20 246
Recettes réelles non reclassées	13 439	14 455	15 630	16 413	16 856	17 202	17 520	17 836	18 173
Excédent reporté	2 996	3 068	3 622	3 621	4 673	3 156	2 023	2 023	2 023
Recettes d'ordre	47	47	247	341	150	100	50	50	50
Dépenses de fonctionnement	12 997	13 947	15 051	15 702	16 757	17 029	17 233	17 578	17 924
Dépenses réelles non reclassées	12 397	13 209	14 182	14 760	15 707	16 129	16 433	16 778	17 124
Déficit reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	600	738	869	942	1 050	900	800	800	800
Résultat de Fonctionnement	3 485	3 623	4 448	4 673	4 922	3 429	2 360	2 331	2 322
Recettes d'investissement	6 566	5 974	4 457	4 553	3 981	6 133	5 217	2 625	3 108
Recettes réelles non reclassées (hs 1)	4 291	516	287	445	1 618	3 468	3 011	1 488	2 000
Affectation du résultat (1068)	1 473	417	0	827	0	1 765	1 406	337	308
Excédent reporté	203	4 303	3 301	2 339	1 313	0	0	0	0
Recettes d'ordre	600	738	869	942	1 050	900	800	800	800
Dépenses d'investissement	2 263	2 672	2 118	3 240	5 746	7 539	5 553	2 933	3 407
Dépenses réelles non reclassées	2 216	2 625	1 871	2 899	5 596	5 674	4 097	2 546	3 049
Déficit reporté	0	0	0	0	0	1 765	1 406	337	308
Dépenses d'ordre	47	47	247	341	150	100	50	50	50
Résultat d'investissement	4 303	3 302	2 339	1 313	- 1 765	- 1 406	- 337	- 308	- 299
Résultat Global de Clôture	7 788	6 925	6 787	5 986	3 156	2 023	2 023	2 023	2 023

Il ressort de ces données que Roi Morvan Communauté maintiendrait un excédent de fonctionnement sur l'ensemble de la période 2024-2028.

Même si les dépenses d'ordre pèseront sur le résultat des exercices, un excédent de fonctionnement est conservé. Il serait de 248 000 € en 2024, 273 000 € en 2025, 337 000 € en 2026, 308 000 € en 2027 et 299 000 € en 2028.

Par ailleurs, la consommation régulière de l'excédent de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement conduiront à une baisse progressive de l'excédent reporté.

Variables de pilotage	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
EBC	1 208	1 322	1 538	1 705	1 227	1 142	1 159	1 144	1 142
Ep gestion	1 151	1 364	1 555	1 749	1 232	1 147	1 164	1 149	1 147
Encours corrigé au 31.12	6 007	5 735	5 296	4 846	4 445	4 514	5 115	5 423	5 686
Ep brute	1 041	1 246	1 448	1 653	1 148	1 073	1 087	1 058	1 049
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	5,8	4,6	3,7	2,9	3,9	4,2	4,7	5,1	5,4
Résultat global de clôture	7 788	6 925	6 787	5 986	3 156	2 023	2 023	2 023	2 023
Résultat de fonctionnement	3 485	3 623	4 448	4 673	4 922	3 429	2 360	2 331	2 322
Résultat d'investissement	4 303	3 302	2 339	1 313	- 1 765	- 1 406	- 337	- 308	- 299
Résultat de fonctionnement de l'exercice	489	555	826	1 052	248	273	337	308	299
Résultat d'investissement de l'exercice	2 627	- 1 418	- 962	- 1 853	- 3 078	- 1 406	- 337	- 308	- 299
Taux TH	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22
Taux FB	1,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Taux FNB	1,76	1,76	1,76	1,76	1,76	1,76	1,76	1,76	1,76
Taux CFE	20,74	20,74	20,74	20,74	22,07	22,07	22,07	22,07	22,07
Résultat global de clôture / Dépenses réelle:	194,5	159,6	154,3	123,7	54,1	33,9	36,0	38,2	36,6

Les dépenses et recettes d'investissement :

Dépenses d'investissement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Hors programme	0	0	0	1 518	4 054	4 466	2 857	1 251	2 386
Administration générale et diver:				87	255	55	75	55	75
Social	0	0	0	992	279	6	6	6	6
Tourisme	0	0	0	56	209	5	5	607	5
SEJ	0	0	0	211	868	2 910	1 640	113	828
OM		0	0	172	1 598	1 410	1 091	430	1 432
Economie			0	0	845	80	40	40	40
Autres opérations d'équipement	1 025	1 068	598	0	0	0	0	0	0
Autres fonds de concours et subver	835	1 135	834	766	1 032	736	736	736	142
Autres Opérations pour compte de	3	0	0	0	0	0	0	0	0
AC Investissement (Cpt 2046)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	26	0	0	165	50	0	0	0	0
Total DI hors dette	1 889	2 203	1 432	2 449	5 136	5 202	3 593	1 987	2 528
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total DI hors capital	1 889	2 203	1 432	2 449	5 136	5 202	3 593	1 987	2 528

Recettes d'investissement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dép. d'éqpt éligibles FCTVA (%)	86,18%	71,92%	162,09%	87,55%	86,31%	99,92%	99,86%	99,90%	99,90%
FCTVA	145	126	159	218	574	732	468	205	391
Total compte 10	145	126	159	218	574	732	468	205	391
Subventions et fonds de concours	418	240	0	220	985	2 195	1 437	416	825
Hors programme	0	0	0	220	985	2 195	1 437	416	825
Administration générale et diver:				6	6	0	0	0	0
Social	0	0	0	161	379	0	0	0	0
Tourisme	0	0	0	4	59	0	0	345	0
SEJ	0	0	0	37	278	1 550	927	11	490
OM		0	0	0	187	400	450	0	275
Economie			0	12	76	245	60	60	60
Autres opérations d'équipement	418	240	0	0	0	0	0	0	0
Autres compte 13	0	0	128	0	0	0	0	0	0
Total compte 13 et fonds de concours	418	240	128	220	985	2 195	1 437	416	825
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	7	0	0	0	0	0
Autres Opérations pour compte de	0	0	0	7	0	0	0	0	0
Produit des cessions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RI diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RI hors emprunt	563	366	287	445	1 559	2 927	1 905	621	1 216

L'équilibre du budget et les ratios :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ev^o taux imposition ménages	0,0%	243,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ev^o Tx Imp^o CFE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	6,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal direct	4 903	2 794	2 859	3 047	3 243	3 320	3 389	3 456	3 524
Autres impôts et taxes	4 473	7 162	7 552	7 817	8 408	8 616	8 797	8 964	9 136
Dotations et participations	3 373	3 687	4 274	4 463	4 228	4 283	4 344	4 418	4 507
Autres produits fonctionnement couran	615	755	915	1 043	957	964	969	978	986
Produits exceptionnels larges	74	57	30	44	20	20	20	20	20
Produits de fonctionnement	13 439	14 455	15 630	16 413	16 856	17 202	17 520	17 836	18 173
Ev^o nominale charges fonctionnement cour	-13,5%	11,2%	11,8%	6,5%	9,2%	3,2%	2,4%	2,6%	2,6%
Charges fonctionnement courant strictes	8 247	9 170	10 251	10 917	11 926	12 310	12 611	12 942	13 281
Atténuations de produits	3 909	3 906	3 811	3 747	3 682	3 730	3 730	3 730	3 730
Charges exceptionnelles larges	131	15	13	0	15	15	15	15	15
Annuité de dette	437	540	546	546	544	546	581	650	619
Charges de fonctionnement larges	12 724	13 631	14 621	15 210	16 167	16 601	16 938	17 337	17 645
Épargne nette	714	824	1 009	1 203	688	601	582	499	528
Dépenses investissement hors capital	1 889	2 203	1 432	2 449	5 136	5 202	3 593	1 987	2 528
Emprunt	3 727	150	0	0	59	541	1 106	867	784
Variation résultat global de clôture choisis	3 116	- 863	- 136	- 801	- 2 830	- 1 133	0	0	0
Résultat global de clôture	7 788	6 925	6 787	5 986	3 156	2 023	2 023	2 023	2 023
Variables de pilotage	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
EBC	1 208	1 322	1 538	1 705	1 227	1 142	1 159	1 144	1 142
Ep gestion	1 151	1 364	1 555	1 749	1 232	1 147	1 164	1 149	1 147
Encours corrigé au 31.12	6 007	5 735	5 296	4 846	4 445	4 514	5 115	5 423	5 686
Ep brute	1 041	1 246	1 448	1 653	1 148	1 073	1 087	1 058	1 049
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	5,8	4,6	3,7	2,9	3,9	4,2	4,7	5,1	5,4
Résultat global de clôture	7 788	6 925	6 787	5 986	3 156	2 023	2 023	2 023	2 023
Résultat de fonctionnement	3 485	3 623	4 448	4 673	4 922	3 429	2 360	2 331	2 322
Résultat d'investissement	4 303	3 302	2 339	1 313	- 1 765	- 1 406	- 337	- 308	- 299
Résultat de fonctionnement de l'exercice	489	555	826	1 052	248	273	337	308	299
Résultat d'investissement de l'exercice	2 627	- 1 418	- 962	- 1 853	- 3 078	- 1 406	- 337	- 308	- 299
Taux TH	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22	9,22
Taux FB	1,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Taux FNB	1,76	1,76	1,76	1,76	1,76	1,76	1,76	1,76	1,76
Taux CFE	20,74	20,74	20,74	20,74	22,07	22,07	22,07	22,07	22,07
Résultat global de clôture / Dépenses réel	194,5	159,6	154,3	123,7	54,1	33,9	36,0	38,2	36,6

Pour la section d'investissement, l'excédent cumulé du fait des emprunts contractés en 2020 va permettre de financer en partie les investissements du projet de territoire. Néanmoins, Roi Morvan Communauté devrait contracter de nouveaux emprunts à compter de 2025 et notamment sur la période 2026-2028, afin d'assurer le financement des équipements projetés. Ce montant d'emprunt programmé dans la prospective s'élève à 3 millions 357 mille euros.

Le maintien d'un résultat global de clôture à hauteur de 2 023 000 € permet de conserver un ratio de prise en charge des dépenses supérieur à 1 mois ce qui éviterait de mettre en place une ligne de trésorerie.

Afin d'assurer la soutenabilité des programmes ambitieux de Roi Morvan Communauté, il s'avérera nécessaire de retrouver de nouvelles marges en fonctionnement en agissant sur les dépenses afin de dégager une épargne plus importante au cours des prochains exercices.

La hausse des produits de fonctionnement projetée avec un taux de TEOM à 14% et l'application de la majoration spéciale du taux de CFE permet de conserver des ratios budgétaires soutenables.

Ainsi, l'équilibre général tout comme l'équilibre légal et la capacité de désendettement sont maintenus sur la période 2024-2028.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Equilibre général	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Recettes de fonctionnement	16 482	17 570	19 499	20 375	21 679	20 459	19 593	19 909	20 246
Dépenses de fonctionnement	12 997	13 947	15 051	15 702	16 757	17 029	17 233	17 578	17 924
% Rec / Dep	126,8%	126,0%	129,6%	129,8%	129,4%	120,1%	113,7%	113,3%	113,0%
Equilibre légal	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Dotations aux amortissements	552	691	622	613	900	800	750	750	750
Excédent de fonctionnement reporté	2 996	3 068	3 622	3 621	4 673	3 156	2 023	2 023	2 023
Epargne brute	1 041	1 246	1 448	1 653	1 148	1 073	1 087	1 058	1 049
Epargne brute / DAP	1,9	1,8	2,3	2,7	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4
(Ep brute+002+solde MO) / DAP	7,3	6,2	8,2	8,6	6,5	5,3	4,1	4,1	4,1
Remboursement de la dette	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Remboursement du capital	327	422	439	450	460	472	504	559	521
Epargne nette	714	824	1 009	1 203	688	601	582	499	528
Capacité de désendettement	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Encours total corrigé 31/12	6 007	5 735	5 296	4 846	4 445	4 514	5 115	5 423	5 686
Epargne brute	1 041	1 246	1 448	1 653	1 148	1 073	1 087	1 058	1 049
Encours corrigé / Epargne brute	5,8	4,6	3,7	2,9	3,9	4,2	4,7	5,1	5,4
Durée de vie de la dette	7,0	8,8	8,6	8,3	8,2	8,4	8,9	9,2	9,2

Partie 4 : Un investissement au service du développement du territoire

I. Projets d'investissement 2024

Le projet de territoire de Roi Morvan Communauté a été finalisé et validé lors de la séance du conseil communautaire du 14 octobre 2021. Ce projet de territoire a pu permettre d'établir 61 fiche-projets. Les élus communautaires ont par la suite défini 16 actions phares à mener au cours de cette mandature 2020-2026.

Au cours de la réunion qui s'est tenu le 8 février 2024, les membres du bureau communautaire et de la commission des finances ont retenu des orientations budgétaires pour l'exercice 2024 et la fin de la mandature actuelle. Par ailleurs, des priorisations ont été effectuées concernant les investissements lors de la réunion du bureau communautaire du 6 mars 2024. Ces orientations reprennent tout à la fois les programmes connus et engagés ainsi que des actions prioritaires du projet de territoire :

- Le déploiement de la fibre optique, qui constitue un investissement majeur pour la collectivité en termes de charge financière et d'attractivité pour le territoire ;
- La requalification des ZA de Lan Cozlen et Pont Min ;
- Le pôle d'insertion social, qui regroupe la Ressourcerie et le Chantier Nature et Patrimoine, fait l'objet d'une rénovation thermique et d'une extension qui s'achève au début de l'année 2024 ;
- Une enveloppe est prévue pour des interventions sur la Longère de Kéraudrenic ainsi que pour les locaux administratifs du SEJ sur 2024 à 2026 avec une première inscription à hauteur de 10 000 € en 2024 ;
- Le programme de création d'un PPEEJ sur le secteur de Guémené sur Scorff doit débuter en 2024 avec l'acquisition de la MAS pour 435 000 € et le démarrage des études pour une réhabilitation lourde du bâti ;
- L'étude sur les déchetteries communautaires a été réalisée au cours de l'année 2023 et a déterminé la feuille de route pour l'adaptation des sites aux contraintes réglementaires notamment ;
- Différentes études permettront de préciser la feuille de route pour la fin de la mandature. Elles porteront notamment sur :
 - o Les besoins immobiliers et fonciers des acteurs économiques ;
 - o Le transfert de l'assainissement collectif ;
 - o L'étude sur les réseaux de chaleur et la filière bois-énergie ;
 - o Le plan local de l'habitat.

Par ailleurs :

- Les services en place nécessitent d'investir pour acquérir ou renouveler du matériel, pour entretenir les bâtiments ou améliorer la qualité des services :
 - o Le bâtiment de l'atelier du soleil sis à Le Faouët fera l'objet de travaux afin d'accueillir le GCSMS Dorn Ha Dorn ;
 - o Pour le service des déchets, l'inscription budgétaire porte sur l'acquisition de trois bennes de collecte, car l'achat programmé en 2022 a été effectif au mois de janvier 2024. Le véhicule commandé en 2023 serait livré en fin d'exercice et une nouvelle benne fera l'objet d'un marché en 2024. Des bacs de tri pour l'extension de la collecte sélective en conteneur et des composteurs suite à l'étude biodéchets sont prévus ;
 - o La réponse à un appel à projet concernant la collecte du carton est inscrite au budget ;
 - o Les chantiers d'insertion Nature et Patrimoine et Récup'R doivent renouveler leur matériel, tout comme le service enfance jeunesse pour les ALSH et les micro-crèches ;
 - o Le chantier nature et patrimoine envisage l'achat d'un outil pour réaliser de la menuiserie ;
 - o Des travaux visant à maintenir et améliorer la qualité des bâtiments communautaires sont prévus au musée des Bains de la Reine et au musée de la Gare ;
 - o Une étude sur les risques psycho-sociaux est prévue par le service des ressources humaines ;
 - o Un jeu comme outil de découverte du patrimoine sera développé ;
 - o Des logiciels métiers facilitant le travail des services ou bien augmentant la qualité du service rendu aux usagers devraient être acquis notamment au sein du service de gestion des déchets, pour le pôle service à la population, la base nautique ou encore pour le télécentre ;
 - o L'acquisition de véhicules afin d'assurer le renouvellement de la flotte pour les différents services.

Les tableaux ci-dessous reprennent la liste détaillée du programme d'études et d'investissements validé en 2023, les réalisations de l'année en cours, les restes à réaliser, la poursuite des programmes sur l'exercice 2024 accompagnée des nouveaux investissements et des nouvelles études et dépenses non récurrentes envisagées :

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2024	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €			583 418 €	297 186 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €	5 639 391 €	993 977 €
Développement économique - fonctionnement	34 300 €	0 €				27 888 €	- €
Développement économique - investissement	287 034 €	115 457 €	12 289 €	57 316 €	21 680 €	995 173 €	76 680 €
Bornage ZAE pour cession ou rétrocession	10 000 €	0 €				3 600 €	
Etude besoins immobilier et foncier des entreprises - fiche PDT	24 300 €	0 €				24 288 €	
ZA de Lann Cozlen et réfection voirie - valorisation ZAE - BP ZA	65 000 €	0 €				90 000 €	
Acquisition de terrains - BP ZA	11 105 €	0 €				80 281 €	
Panneaux commercialisation sur 2 ZAE	13 829 €	0 €		16 595 €		16 595 €	
Renouvellement PC et webcam	3 500 €	0 €				1 800 €	
Réservation en ligne télécentre et automatisation accès - BP H&I	3 600 €	0 €				19 776 €	
Pass Commerce	100 000 €	115 457 €	12 289 €	40 721 €	21 680 €	150 721 €	76 680 €
ZA de Pont Min - requalification	90 000 €					636 000 €	
Tourisme, culture et patrimoine - fonctionnement	10 000 €	8 795 €	0 €			70 900 €	4 974 €
Tourisme, culture et patrimoine - investissement	260 469 €	56 253 €	4 646 €	17 782 €	- €	208 785 €	60 443 €
Opération touristiques	270 469 €	65 048 €	4 646 €	17 782 €		279 685 €	65 417 €
Développement tourisme - subventions supplémentaires	- €	0 €				60 000 €	- €
Jeux - outil de découverte du patrimoine (312)	10 000 €					10 900 €	4 974 €
Panneaux d'interprétation - report de dépenses	- €	0 €	4 646 €			- €	- €
Mobilier et informatique	700 €	0 €				2 000 €	- €
Matériel informatique et sonorisation BDLR	2 800 €	0 €				3 500 €	- €
Travaux musée de la Gare	30 000 €	8 795 €		9 982 €		9 982 €	- €
Bains de la Reine - Local de stockage, CTA, éclairage et traitement humidité	137 400 €	0 €				169 218 €	59 220 €
Musée chauve-souris - changement fenêtres et chauffe-eau	- €	7 181 €				- €	
Nouveau ponton pour location + réparation ponton	42 966 €	38 232 €				- €	- €
Outillage et matériel	- €	0 €				4 000 €	- €
Pédalos et gilets de sauvetage + caravane en 2024	34 453 €	9 785 €				12 285 €	1 223 €
Logiciel base nautique et remplacement mobilier	7 800 €			7 800 €		7 800 €	
Caravane - défibrillateur - jumelles	4 350 €	1 055 €				- €	

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 056-245614417-20240314-N3_140324-DE

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2024	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €			583 418 €	297 186 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €	5 639 391 €	993 977 €
Gestion des déchets - fonctionnement	41 152 €	29 205 €	35 469 €	- €		- €	12 940 €
Gestion des déchets - investissement	990 308 €	172 009 €		815 669 €	39 380 €	2 093 441 €	187 326 €
Opération déchets ménagers	1 031 460 €	201 214 €				2 093 441 €	
Etude matériauthèque	31 552 €	25 881 €	7 764 €			- €	12 940 €
Etude biodéchets		0 €	27 705 €				- €
Réparation portails CT et remise en état caisson	9 600 €	3 324 €				- €	
Matériel roulant : fourgon - BOM 2022 - BOM 2023	626 200 €	10 800 €		600 889,00 €		960 889 €	
Matériel informatique et mobilier	1 800 €	1 095 €				2 000 €	
Colonne emballages		0 €				56 064 €	
Bungalow et local DDS eco-station Guisriff		0 €				46 800 €	
Logiciel métier géolocalisation et matériel	30 000 €	8 316 €				18 000 €	
Etude déchetteries et une partie de maîtrise d'œuvre	71 910 €	38 460 €		34 620,00 €	20 000,00 €	255 620 €	20 000 €
Colonnes carton	1 800 €	0 €				252 288 €	121 098 €
Composteurs individuels, collectifs et partagés, bioeaux	62 998 €	47 950 €		40 000,00 €	19 380,00 €	74 040 €	- €
Acquisitions nouvelles bacs de tri - généralisation bacs de tri - immobilisateurs	190 200 €	65 389 €		140 160,00 €		383 640 €	46 228 €
Remplacement bacs OM et bacs fête	5 400 €	0 €				44 100 €	

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 056-245614417-20240314-N3_140324-DE

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes		
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €			583 418 €	297 186 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €	5 639 391 €	993 977 €
Services à la population - fonctionnement	52 450 €	27 760 €	17 115 €			- €	- €
Services à la population - investissement	728 626 €	211 109 €	37 382 €	497 792 €	33 880 €	871 902 €	278 630 €
Etude EVS	24 450 €	24 450 €	17 115 €			- €	- €
Frais acquisition MAS	28 000 €	3 310 €				- €	
Acquisition MAS et début étude	535 000 €			470 000,00 €		670 000 €	217 500 €
Logiciel Jeunesse		0 €				25 000 €	
Renouvellement matériel et matériel de camping	24 000 €	11 220 €				33 100 €	8 000 €
Etanchéité à l'eau manoir							
Changement fenêtres manoir	90 000 €	146 541 €				- €	
Sanitaire longère Kéraudrenic et chaudière			10 278 €	11 954 €	33 880 €		33 880 €
Toiture longère et conteneur de stockage		0 €				25 954 €	
Matériel de bureau et informatique et défibrillateur en 2023	2 200 €	2 110 €				6 400 €	
Renouvellement équipements micro-crèches et 12ème place Guisriff en 2023	13 500 €	0 €		5 962 €		19 772 €	3 350 €
Matériel micro-crèches et RPE		6 040 €					
Logiciel micro-crèche		0 €				17 100 €	
Acquisition mini-bus	43 000 €	40 260 €	27 104 €			45 000 €	13 500 €
EVS - logiciel		0 €				8 000 €	2 400 €
Centre aquatique - matériel logiciel de gestion et défibrillateur en 2023	3 450 €	1 055 €		2 400 €		2 400 €	
Centre aquatique - logiciel de gestion	7 476 €	0 €		7 476 €		7 476 €	
Centre aquatique - renouvellement et dépenses nouvelles au 21 et achat terrain à 1€	10 000 €	3 882 €				11 700 €	

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 056-245614417-20240314-N3_140324-DE

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes		
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €			583 418 €	297 186 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €	5 639 391 €	993 977 €
Solidarités - fonctionnement	- €	5 200 €	0 €			- €	- €
Solidarités - investissement	1 244 167 €	991 771 €	161 000 €	189 618 €	379 652 €	278 018 €	379 652 €
Renouvellement matériel et informatique CNP	4 900 €	4 610 €				3 000 €	- €
Achat outil menuiserie	- €	0 €				17 000 €	- €
Mobilier Recup'R suite travaux	1 750 €	0 €				- €	- €
Rénovation et extension bâtiment Recup'R	1 142 517 €	979 393 €	161 000 €	163 125 €	379 652 €	163 125 €	379 652 €
Etagères et mobiliers divers Recup'R suite travaux et clôture	32 000 €	6 527 €		26 493 €		31 493 €	- €
Renouvellement licence	600 €	720 €				- €	- €
Matériel informatique	- €	521 €				1 000 €	- €
Réhabilitation Atelier du Soleil pour GCSMS	62 400 €	5 200 €				62 400 €	- €
Gestion des ressources en eau - fonctionnement	50 000 €	5 520 €				56 000 €	42 740 €
Gestion des ressources en eau - investissement	10 000 €	356 €		- €	- €	16 500 €	5 000 €
Début étude de transfert de l'AC	50 000 €	5 520 €				50 000 €	40 000 €
Appel à projet Breizh biodiv'						6 000 €	2 740 €
Matériel informatique et mobilier		356 €					
Appel à projet Breizh biodiv'	10 000 €	0 €		- €		16 500 €	5 000 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 056-245614417-20240314-N3_140324-DE

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes		
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €			583 418 €	297 186 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €	5 639 391 €	993 977 €
Administration générale - fonctionnement	44 500 €	21 953 €	6 732 €			85 300 €	17 903 €
Administration générale -investissement	1 122 553 €	800 855 €	6 126 €	53 200 €	6 246 €	1 027 633 €	6 246 €
Opération FTTH	745 553 €	745 553 €		- €	- €	594 633 €	- €
Déploiement fibre optique - 2ème tranche (CC 20/09/18) 2019 -23	745 553 €	745 553 €		- €		594 633 €	- €
Opération Fonds de concours et mutualisation	316 500 €	20 253 €	6 126 €	52 000 €	6 246 €	342 300 €	6 246 €
Réseau des médiathèques - fonctionnement (communication, RH, logiciel, navette)	9 500 €	8 518 €				35 300 €	17 903 €
Réseau des médiathèques - investissement	19 000 €	0 €	6 126 €	19 000 €	6 246 €	19 000 €	6 246 €
Fonds de concours maison de santé Lanvénegen (CC 20/09/18)	33 000 €	0 €		33 000 €		33 000 €	- €
Fonds de concours IFER - reconduction	22 000 €	20 253 €		- €		22 000 €	- €
Hôpital Guéméné/Scorff (CC du 31/05/2018) - reconduction	233 000 €	0 €		- €		233 000 €	
Opération Matériel de bureau - informatique - administration générale	105 000 €	51 613 €		1 200 €	- €	176 000 €	- €
Etudes RH - prestation archivage	30 000 €	920 €				12 000 €	- €
Contrat conseil SVP	0 €	12 515 €	6 732 €			22 000 €	13 464 €
Communication - développement banque d'images						6 000 €	
Audit et sécurité informatique	5 000 €	3 128 €				10 000 €	- €
Infrastructure téléphonique et réserves acquisition	35 000 €	12 365 €				35 000 €	- €
Serveur						36 000 €	
Véhicule						20 000 €	
Logiciel et licences	25 000 €	14 467 €		1 200 €		25 000 €	- €
Matériel de bureau et informatique	10 000 €	8 217 €				10 000 €	- €

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 056-245614417-20240314-N3_140324-DE

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes		
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €			583 418 €	297 186 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €	5 639 391 €	993 977 €
Aménagement du territoire, mobilités et habitat -fonctionnement	225 435 €	157 392 €	102 080 €			343 330 €	218 629 €
Aménagement du territoire, mobilités et habitat - investissement	208 689 €	93 459 €		104 823 €	- €	125 143 €	- €
PIG	120 000 €	112 122 €	73 949 €			130 000 €	70 000 €
Plan local habitat	60 165 €	0 €				72 000 €	47 565 €
OPAH	45 270 €	45 270 €	28 131 €			- €	- €
Etude plan de mobilité simplifié	- €					15 000 €	- €
Etude schéma réseau de chaleur et filière bois						126 330 €	101 064 €
PLUI	100 189 €	43 459 €		54 823 €		54 823 €	- €
Logiciel urbanisme et matériel bureau	8 500 €	0 €				16 320 €	- €
Participation SAS Roi Morvan Energies	100 000 €	50 000 €		50 000 €		50 000 €	
Aménagement autostop	- €	0 €				4 000 €	- €
France Service -fonctionnement	- €	0 €		- €		- €	- €
France Service - investissement	31 500 €	8 301 €		17 996 €	- €	22 796 €	- €
Aménagement bureau Le Fauuet	10 000 €	7 418 €		- €		- €	- €
Aménagement bureau Gourin	19 000 €	0 €		17 996 €		17 996 €	- €
Mobilier et informatique pour les bureaux	2 500 €	883 €		- €		4 800 €	- €

II. Programme d'investissements - perspectives

Concernant le PPI (Programme Pluriannuel d'investissement) la prospective budgétaire prend en compte des enveloppes pour :

- Le financement du déploiement de la 3^{ème} tranche pour la fibre optique ;
- L'achèvement de la réhabilitation et l'extension du site du pôle d'insertion sociale ;
- L'investissement dans la création d'espaces de vie sociale, l'un à Guéméné-Sur-Scorff avec la réhabilitation de la MAS, le second à Le Fauët suite à l'étude de préfiguration d'un espace de vie sociale tripolaire ;
- Les interventions sur le patrimoine communautaire notamment les Bains de la Reine et le musée de la Gare ;
- La réhabilitation de l'atelier du soleil pour mise à disposition du bâtiment au GCSMS Dorn ha Dorn ;
- La réhabilitation de la longère de Kéraudrenic ;
- Des interventions pour les locaux du service enfance jeunesse à Le Fauët ;
- Le renouvellement récurrent du matériel et des équipements pour le fonctionnement des services ;
- La requalification des zones d'activité avec Lann Cozlen et Pont Min notamment ;
- Le soutien financier aux porteurs de projet dans le cadre du Pass commerce ;
- L'acquisition de supports nautiques pour la base de Priziac ;
- La réhabilitation des déchetteries communautaires ;
- L'acquisition de bacs et d'une benne à déchets ménagers par exercice ;
- Le renouvellement de la flotte des véhicules dans les services ;
- Les fonds de concours ;
- Le déménagement de l'office du tourisme après location du bâtiment au GCSMS Dorn ha Dorn.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'ensemble des éléments inscrits de la programmation pluriannuelle d'investissements :

PPI 2024						
INVESTISSEMENTS						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
OM - récurrents avec bacs et benne	125 233 €	1 186 333 €	435 000 €	380 000 €	380 000 €	380 000 €
OM - logiciel métier + matériel	8 316 €	20 000 €				
OM - Colonnes et composteurs		271 488 €				
OM - réfection des déchetteries	38 460 €	120 174 €	974 418 €	711 024 €	50 304 €	1 052 117 €
TOTAL DEPENSES	172 009 €	1 597 995 €	1 409 418 €	1 091 024 €	430 304 €	1 432 117 €
SUBVENTIONS	0 €	187 326 €	400 000 €	450 000 €	0 €	275 605 €
Tourisme - parcours archéo						
Tourisme - panneaux interprétation						
Tourisme - Bains de la Reine	0 €	169 218 €				
Tourisme - Gare et MCS	7 181 €	9 982 €				
Tourisme - Ponton	38 232 €					
Tourisme - Développement BN	0 €					
Tourisme - Office du tourisme	0 €	0 €	0 €		592 731 €	
Tourisme - Tourisme récurrents	0 €	5 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Tourisme - Base nautique renouvellement flotte	1 055 €	16 285 €			10 000 €	
Tourisme - Base nautique récurrents + logiciel en 2023 + defib	9 785 €	7 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
TOTAL DEPENSES	56 253 €	208 785 €	4 500 €	4 500 €	607 231 €	4 500 €
SUBVENTIONS	4 646 €	59 220 €			345 760 €	

PPI 2024						
INVESTISSEMENTS						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
SEJ - Microcrèches récurrents	6 040 €	19 772 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
SEJ - RAM récurrents	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
SEJ - Logiciels et informatique		56 500 €				
SEJ - ALSH/MJ récurrents	13 330 €	33 100 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
SEJ - Manoir, bergerie et longère	146 541 €	11 954 €				
SEJ - Centre aquatique - logiciel et matériel	0 €	9 876 €				
SEJ - Centre aquatique - réhabilitation	0 €	0 €				
SEJ - Centre aquatique récurrents	4 937 €	11 700 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SEJ - Véhicules	40 260 €	45 000 €	45 000 €		45 000 €	
SEJ - Kéraudrenic		10 000 €	540 000 €			
SEJ - Le Faouët			50 000 €	200 000 €		
SEJ - EVS Guémené	0 €	670 000 €	2 247 000 €	1 412 000 €		
SEJ - EVS Le Faouët			0 €	0 €	40 000 €	800 000 €
TOTAL DEPENSES	211 108 €	867 902 €	2 910 000 €	1 640 000 €	113 000 €	828 000 €
SUBVENTIONS	37 382 €	278 630 €	1 550 910 €	927 867 €	11 000 €	490 000 €
Fonds de concours	20 253 €	288 000 €	21 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €
Participation SAS Roi Morvan Energies - dépenses	50 000 €	50 000 €				
THD - dépenses	745 553 €	594 633 €	594 633 €	594 633 €	594 633 €	
Social - Recup'R et CNP	979 393 €	163 125 €				
Social - Recup'R et CNP		52 493 €				
Social - Réhabilitation Atelier du Soleil pour GCSMS	0 €	62 400 €				
Social - Récurrents	12 378 €	0 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
TOTAL DEPENSES	991 771 €	278 018 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
SUBVENTIONS	161 000 €	379 652 €				

PPI 2024						
INVESTISSEMENTS						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Economie - Requalification de Pont Min	0 €	636 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Economie - Récurrents		1 800 €				
Economie - Réfection de Lann Cozlen	0 €	90 000 €				
Economie - Valorisation des ZA		80 281 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Economie - Panneaux	0 €	16 595 €				
Economie - Pass Commerce - au compte 204	115 457 €	150 721 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Economie - Réservation et paiement en ligne	0 €	19 776 €				
TOTAL DEPENSES	115 457 €	995 173 €	200 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €
SUBVENTIONS	12 289 €	76 680 €	245 500 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
France service	8 301 €	17 996 €	0 €	0 €	0 €	0 €
France service - matériel		4 800 €				
PLUI	43 459 €	54 823 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ressource en eau - Bidodiv'		16 500 €				
Urbanisme - logiciel		16 320 €				
Serveur informatique	0 €	36 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réseau des médiathèques	0 €	19 000 €				
Administration - Mobiliers récurrents	8 217 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Renouvellement véhicules	0 €	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €	20 000 €
Tous services - téléphonie et informatique	12 721 €	35 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Tous services - licences	14 467 €	25 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
TOTAL DEPENSES	87 165 €	255 439 €	55 000 €	75 000 €	55 000 €	75 000 €
SUBVENTIONS	6 126 €	6 246 €				

PPI 2024						
INVESTISSEMENTS						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total dépense	2 449 569 €	5 135 945 €	5 200 051 €	3 592 657 €	1 987 668 €	2 527 117 €
Total DI éligible FCTVA	1 048 306 €	3 501 015 €	4 464 418 €	2 856 024 €	1 251 035 €	2 385 117 €
FCTVA	171 964 €	574 307 €	732 343 €	468 502 €	205 220 €	391 255 €
Total subventions	221 443 €	987 754 €	2 196 410 €	1 437 867 €	416 760 €	825 605 €

S'agissant plus particulièrement du déploiement de la fibre optique sur le territoire, le coût prévisionnel total de l'opération s'élevait à 8 537 325 € (19 185 prises multiplié par 445 €), à financer sur la période 2015-2030 :

- La première tranche sur Gourin réalisé en 2015 s'est élevée à 481 045 € ;
- La deuxième tranche prévue sur 2019-2023 correspond à une dépense de 3 727 765 € (8 377 prises multiplié par 445 €) ;
- La troisième et dernière tranche correspondant à 9 727 prises porte finalement sur 12 047 prises pour un coût de 308 € par prise. Initialement prévue sur 2026-2030, elle sera finalement à financer sur 2024-2027 pour un montant de 2 378 529 €.

Le coût total de l'opération, hors montée en débit et renforcement, s'élèverait donc à 6 587 339 €. **Il resterait par conséquent à financer 2 378 529 € sur 2024-2027 pour la tranche n°3.**

RECAPITULATIF DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

nombre de prises total : 21 505

cout prévisionnel : 6 587 339 €

FTH	délibération	nbre de prises	coût unitaire prév	coût total prévu
1ère tranche 2015	févr-14	1081	445	481 045
2ème tranche 2019-2023	déc-17	8377	445	3 727 765
3ème tranche 2023-2026	non délibéré	9727	non déterminé	

versement lissé sur 5 ans à raison de 745 553 | par an

Montées en débit et renforcement NRAZO					
MED 2015	déc-15			0	prise en charge par la Région via enveloppes numériques du Pays (48 958)
MED 2019	mars-19	330		139 494	correspond à 17% à la charge de l'EPCI : une partie pourra être déduite de la participation au titre de la phase 3 correspondant aux investissements réutilisables pour la fibre, payé en 2 fois : 69 747 en 2020 et 2021
renfor NRAZO	oct-18	642		213 513	correspond à 50% à la charge de l'EPCI

Suivi des paiements		<i>aucun versement en 2015, 2016 et 2017</i>	
2014	271 458 €		
2018	248 924 €		
2019	745 553 €		
2020	745 553 €	815 300 €	
	69 747 €		
2021	745 553 €	939 529 €	
	193 976 €		
2022	745 553 €	802 691 €	
	57 138 €		

Prévisionnel dépenses		
2022	815 300 €	815 300 €
2023	745 553 €	745 553 €
2024	594 632,25 €	
2025	594 632,25 €	
2026	594 632,25 €	
2027	594 632,25 €	

Les recettes et le financement des investissements

a) FCTVA et subventions

Pour les opérations éligibles¹ entre 2024 et 2028, le tableau présentant l'ensemble des investissements programmés récapitule les produits attendus liés aux dépenses d'investissement au titre du FCTVA.

De la même manière, ce document reprend des hypothèses de subventions avec les projets d'EVS financés à hauteur de 70% pour Guéméné sur Scorff et Le Faouët.

Les travaux programmés pour la longère de Kéraudrenic et les locaux du service enfance jeunesse à Le Faouët sont projetés avec des aides de 50% sur le montant des dépenses.

La réhabilitation de la déchetterie de Le Faouët serait subventionnée dans le cadre du contrat de territoire au titre de la DETR. Les réhabilitations des déchetteries de Guéméné sur Scorff et Gourin seraient financées à hauteur de 30% des dépenses hors-taxes.

Concernant l'acquisition de composteurs, les travaux sur les équipements touristiques, les aides Pass Commerces et la requalification de Pont Min, les soutiens financiers affichés tiennent compte de la réalité des financements que ces programmes sont susceptibles d'obtenir.

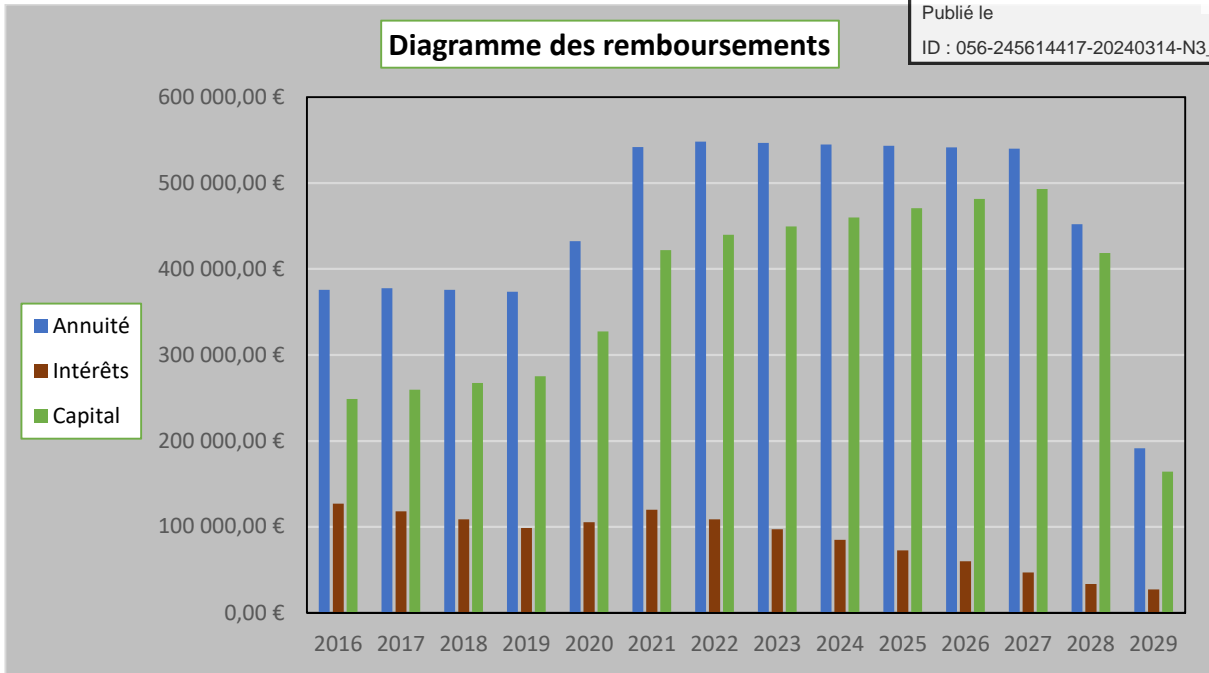
Les soutiens financiers pour le pôle d'insertion sociale correspondent aux accords obtenus de la part des partenaires.

b) Emprunts

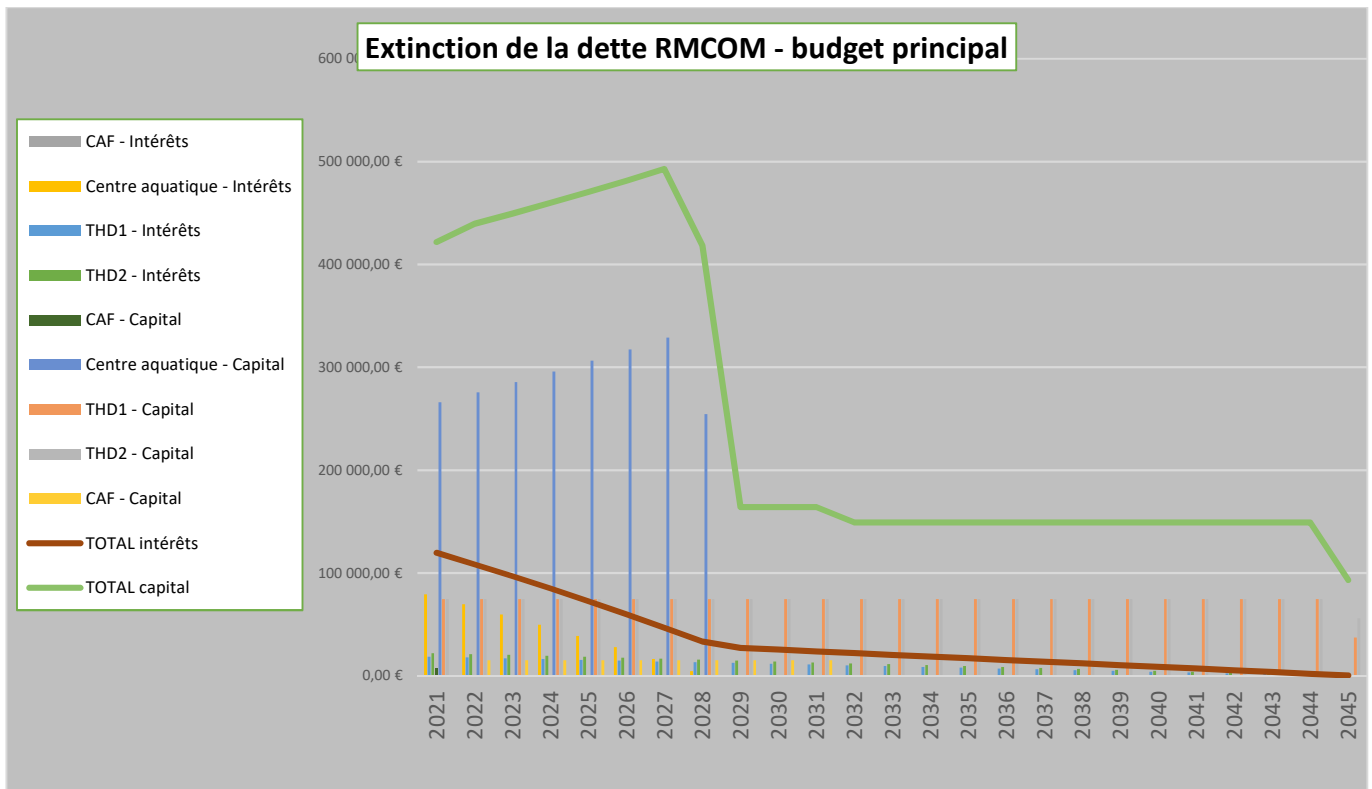
Les remboursements d'emprunts actuels de Roi Morvan Communauté sont ainsi programmés :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2016	375 398,55 €	126 952,89 €	248 445,66 €
2017	377 620,18 €	118 050,47 €	259 569,71 €
2018	375 637,60 €	108 564,89 €	267 072,71 €
2019	373 409,31 €	98 462,93 €	274 946,38 €
2020	432 304,81 €	105 178,18 €	327 126,63 €
2021	541 498,50 €	119 681,01 €	421 817,49 €
2022	548 028,64 €	108 444,49 €	439 584,15 €
2023	546 358,80 €	96 863,84 €	449 494,96 €
2024	544 688,94 €	84 926,61 €	459 762,33 €
2025	543 019,08 €	72 620,00 €	470 399,08 €
2026	541 349,24 €	59 930,77 €	481 418,47 €
2027	539 679,37 €	46 845,06 €	492 834,31 €
2028	451 736,39 €	33 348,75 €	418 387,64 €
2029	191 247,16 €	27 151,88 €	164 095,28 €

¹ Pas de TVA sur le déploiement du très haut débit et les fonds de concours aux communes



Le plan d'extinction de la dette figuré dans le graphique ci-dessous montre que Roi Morvan Communauté disposera à nouveau de forte capacité d'emprunts à compter de 2029.



c) Autofinancement

Le fonds de roulement, qui s'élève au 31/12/2023 à 5 352 307 €, pourra en partie être utilisé pour le financement du plan pluriannuel d'investissement. Un arbitrage devra être effectué entre prélèvement sur les réserves de fonctionnement, un endettement supplémentaire et une capacité à dégager annuellement de l'épargne de gestion (section de fonctionnement).

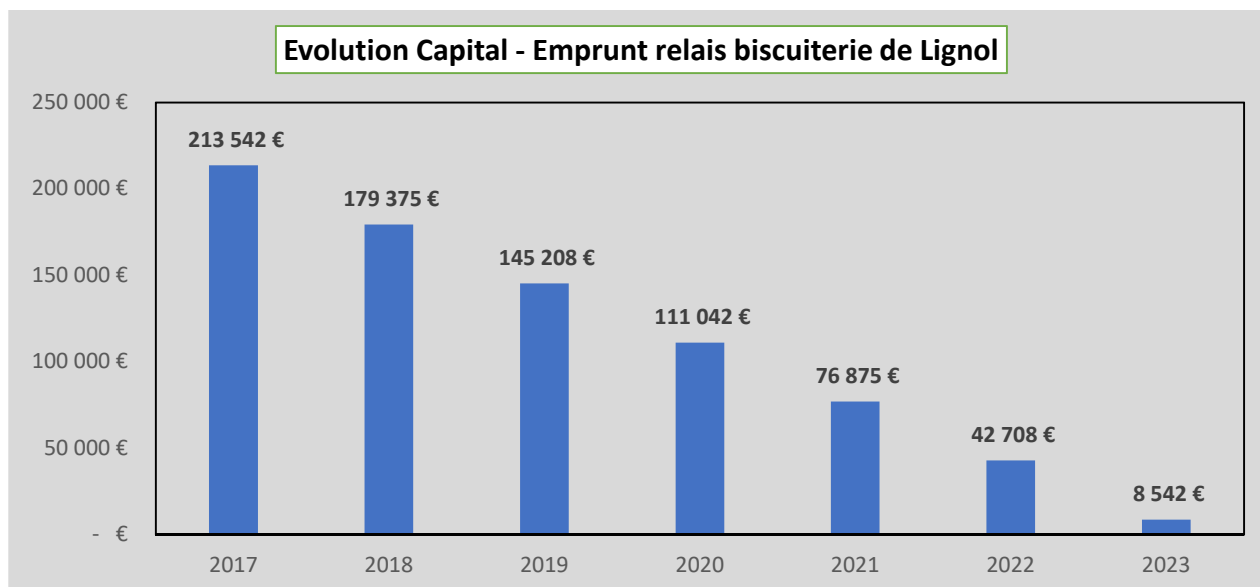
Partie 5 : Les principales évolutions des budgets annexes

Budget zones d'activités : Une enveloppe de 530 000 € HT est programmée pour la requalification de la ZA de Pont Min qui n'entre pas dans le cadre budgétaire de la gestion des ZA. Les autres crédits inscrits à la PPI correspondent à des travaux de réfection importants à réaliser sur les zones d'activités notamment sur Lann Cozlen en 2024 avec une enveloppe de 90 000 €. Cette opération est également imputée au budget principal. Concernant le budget zone d'activités, les études sur le foncier des entreprises détermineront les opérations à engager dans les années futures pour satisfaire les besoins des acteurs économiques. Par ailleurs, des acquisitions de terrains sont prévues pour un montant de 80 281 € afin de disposer de fonciers supplémentaires.

Budget hôtels et immobiliers d'entreprises : Le budget fait apparaître un léger excédent en fonctionnement à hauteur de 642.96 €. Malgré cela, le budget principal devra donc abonder ce budget afin de garantir son équilibre en section de fonctionnement du fait des dépenses liées aux fluides, aux maintenances, à la taxe foncière, au ménage et aux opérations d'ordre.

La section d'investissement est excédentaire suite à la vente de l'atelier relais à hauteur de 106 969.54 €.

Les dépenses 2024 devraient porter sur l'acquisition d'un logiciel de réservation en ligne pour le télécentre avec modification des systèmes d'accès. En outre, le remboursement du capital de l'emprunt relais de la biscuiterie de Lignol s'achèvera en 2024 puisque l'en-cours de dette s'élève à 8 542 €.



Budget SPANC : le budget est déficitaire en fonctionnement en 2023 à hauteur de 16 645.59 €. Aucune subvention ne peut être versée par le budget principal car le SPANC est un service public industriel et commercial, autonome financièrement et dont les charges doivent être financées par les recettes constituées par les redevances versées par les particuliers.

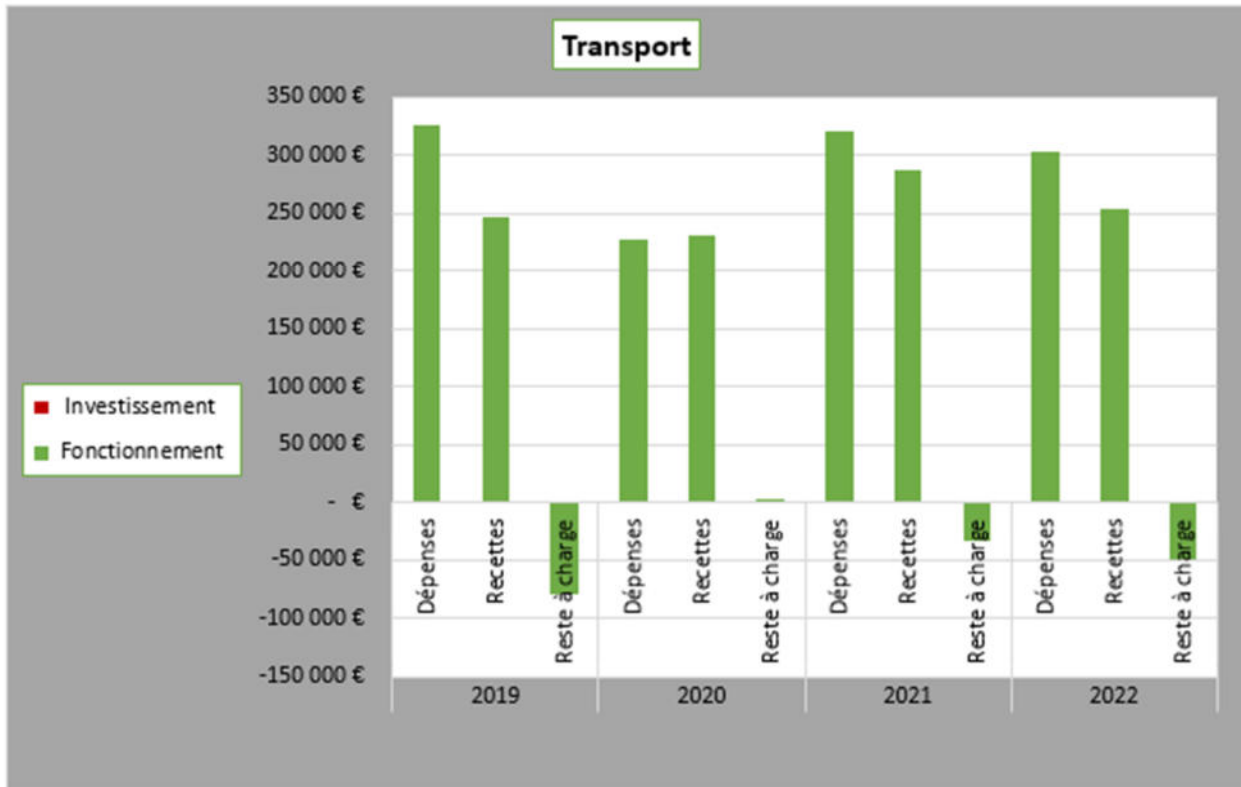
Le service du SPANC a été renforcé en fin d'exercice 2021 afin d'augmenter ses capacités à réaliser les contrôles des installations d'assainissement non collectifs. Néanmoins, les objectifs n'ayant pu être atteints au cours de l'année 2023, ce budget enregistre un déficit. Une augmentation de la tarification des contrôles ainsi que l'atteinte des objectifs en 2024 devraient permettre de retrouver un équilibre budgétaire.

Annexe 1 : Les politiques publiques menées par

L'ensemble des éléments chiffrés contenus dans les diagrammes permettant d'analyser les politiques publiques de Roi Morvan Communauté intègrent les opérations d'ordre entre section :

- Les amortissements des dépenses d'investissement réalisés sur les exercices antérieurs ;
- Les amortissements des subventions reçues liées à ces dépenses.

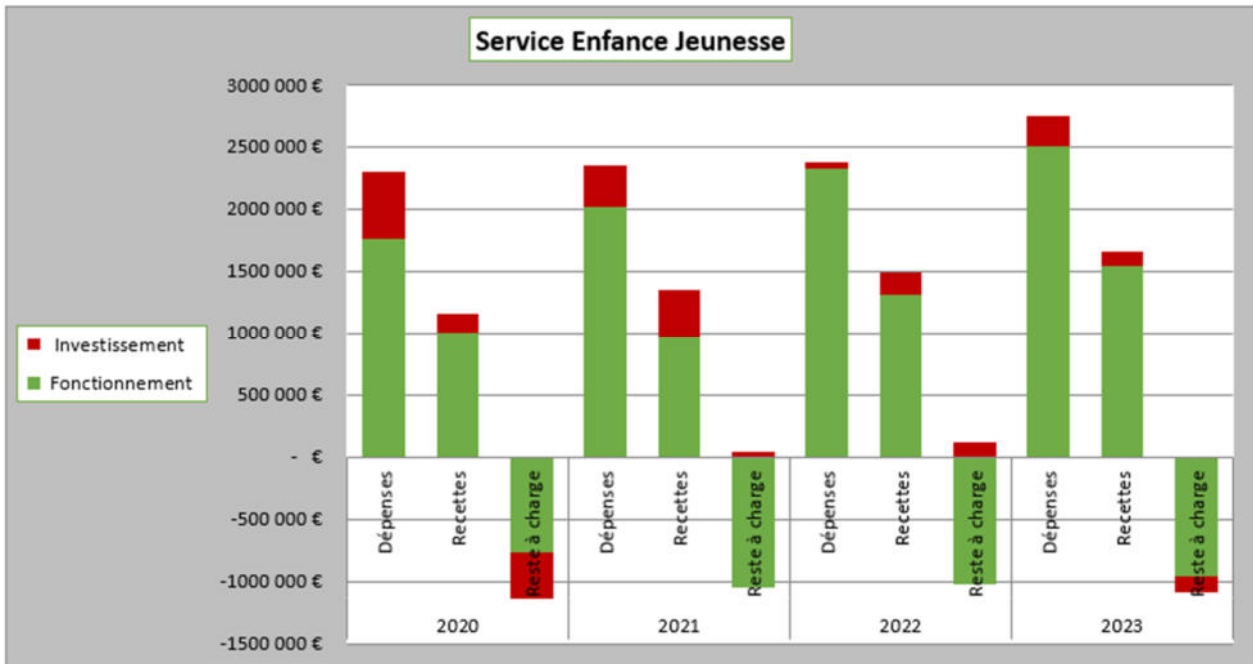
a) Transport



Ce secteur d'activité regroupe les transports scolaires pour les primaires, les transports vers le centre aquatique, les transports à la demande et Ti' bus. En 2023, ce service est déficitaire à hauteur de 49 838 €. A noter que ces charges ont été évaluées pour certaines d'entre elles dans l'attente de la réception de factures définitives de transporteurs.

Reste à charge moyen : 40 166 € en fonctionnement seul.

b) L'enfance et la jeunesse

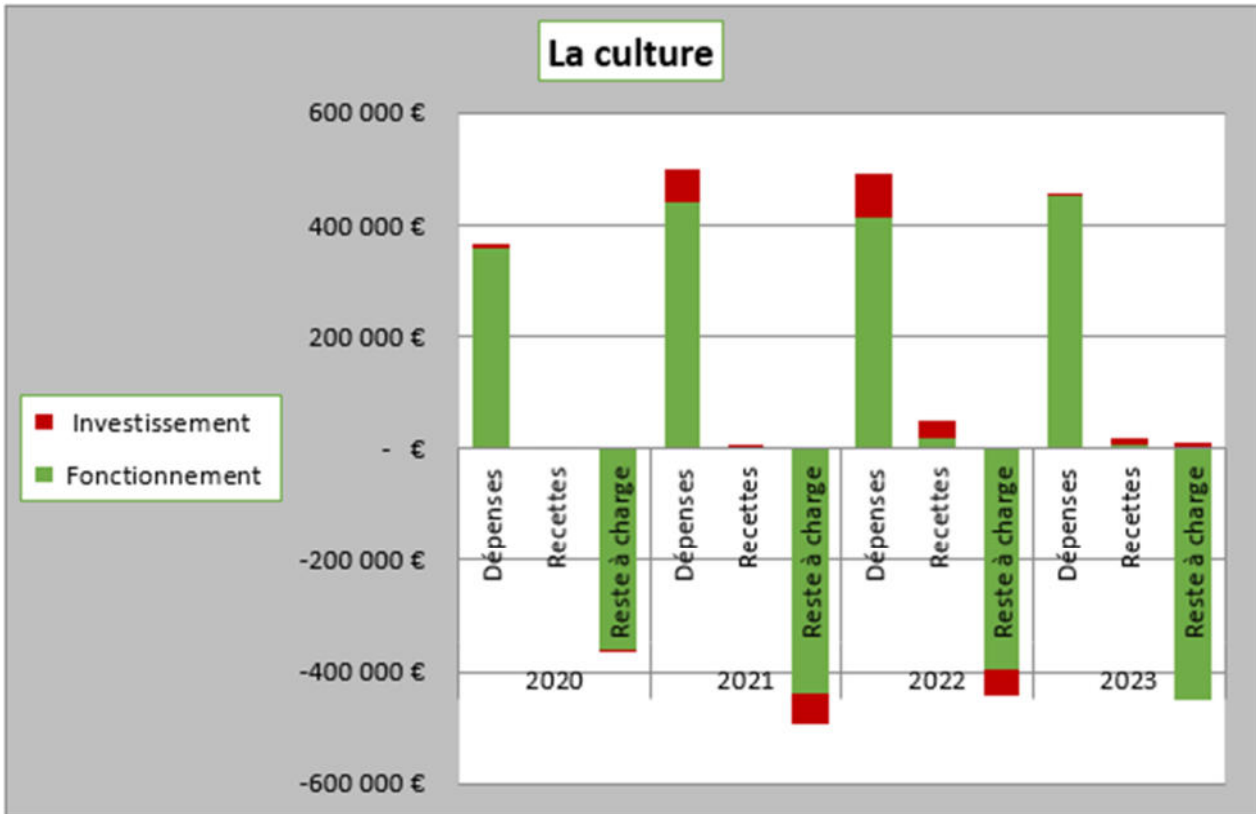


Le service enfance-jeunesse regroupe les ALSH, les maisons de jeunes, les micro-crèches et le RPE. La fonction comprend aussi les fonds de concours attribués aux multi-accueils (environ 100 000 € par an). En 2023, le reste à charge est de 1 092 994 € contre 893 639 € en 2022. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 955 965 € en 2023 contre 1 017 880 € en 2022. Les recettes issues du service ont connu une hausse en 2023 grâce à une fréquentation importante des structures ce qui a contribué à la réduction du reste à charge. De plus, l'Etat a participé à certaines actions et surtout un effet de rattrapage des aides de la CAF a permis une hausse des recettes de l'EPCI.

Par ailleurs, pour la partie investissement, des travaux d'aménagement intérieur de la longère ont été réalisés ainsi que l'acquisition d'un véhicule. Roi Morvan Communauté a perçu des aides pour ces opérations sur l'exercice 2023.

Reste à charge moyen : total de 1 033 201 € et pour le fonctionnement seul 947 138 €.

c) La culture

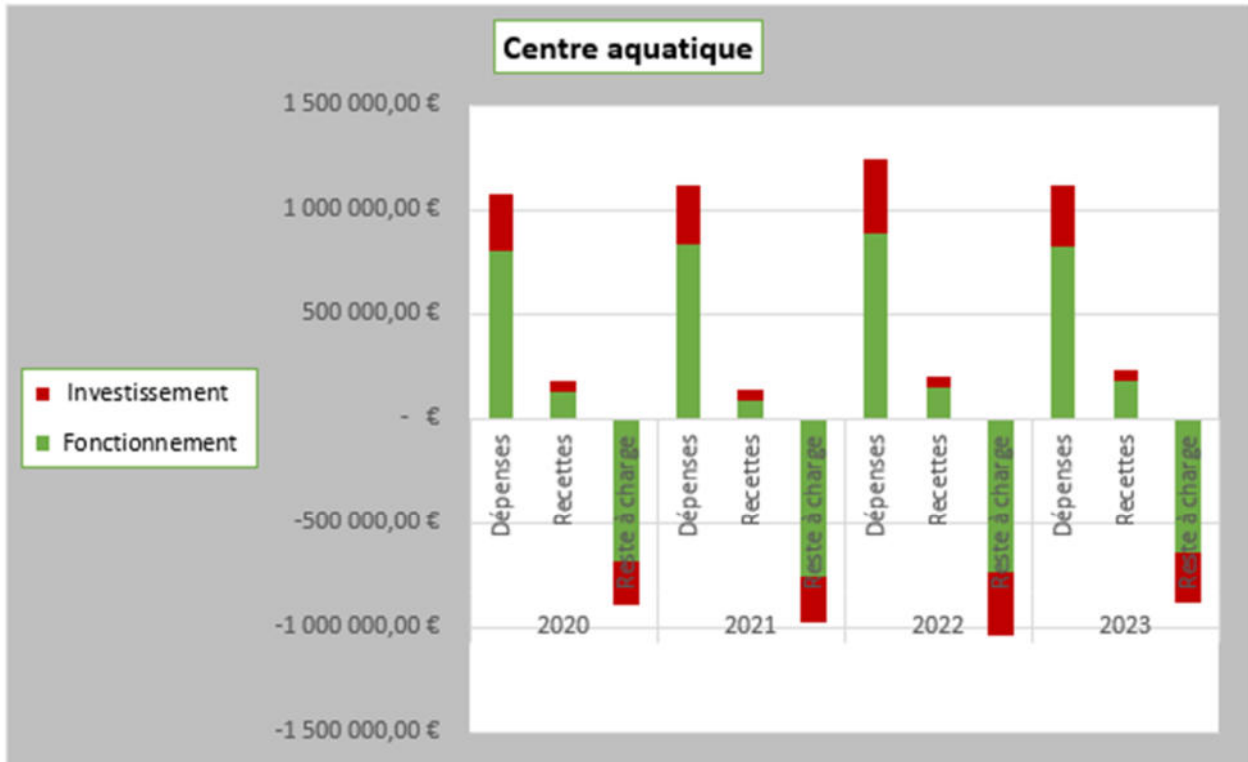


L'action culturelle regroupe le service patrimoine, les aides à l'école de musique et aux associations culturelles. En 2023, le reste à charge est de 439 366 € contre 441 836 € en 2022. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 448 575 € en 2023 contre 395 121 € en 2022. La hausse des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par des subventions allouées plus importantes.

L'excédent en investissement correspond à une subvention perçue pour la mise en place du réseau des médiathèques avant le mandatement des dépenses.

Reste à charge moyen de 434 472 € ou pour le fonctionnement seul 410 229 €.

d) Le centre aquatique

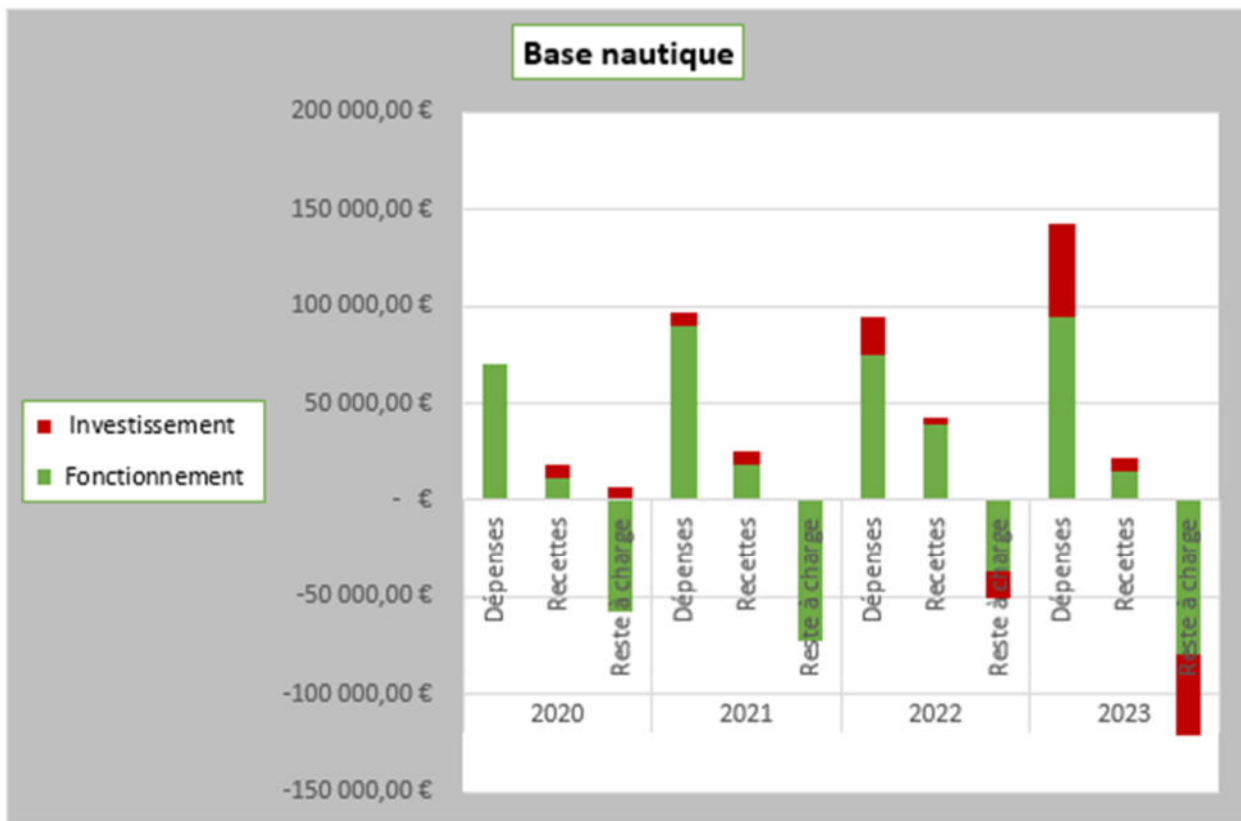


En 2023, le reste à charge est de 877 734 € contre 1 038 978 € en 2022. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 639 359 € en 2023 contre 734 128 € en 2022. Cette baisse du reste à charge s'explique par la hausse des recettes de fonctionnement du fait d'une normalisation des activités du centre aquatique et d'une rationalisation des emplois du temps qui a conduit à une baisse des dépenses au chapitre 012.

Concernant l'investissement, les dépenses correspondent essentiellement au remboursement de l'emprunt. L'acquisition de matériel représente une dépense de 4 937 €.

Reste à charge moyen de 945 784 € ou pour le fonctionnement seul 701 626 €.

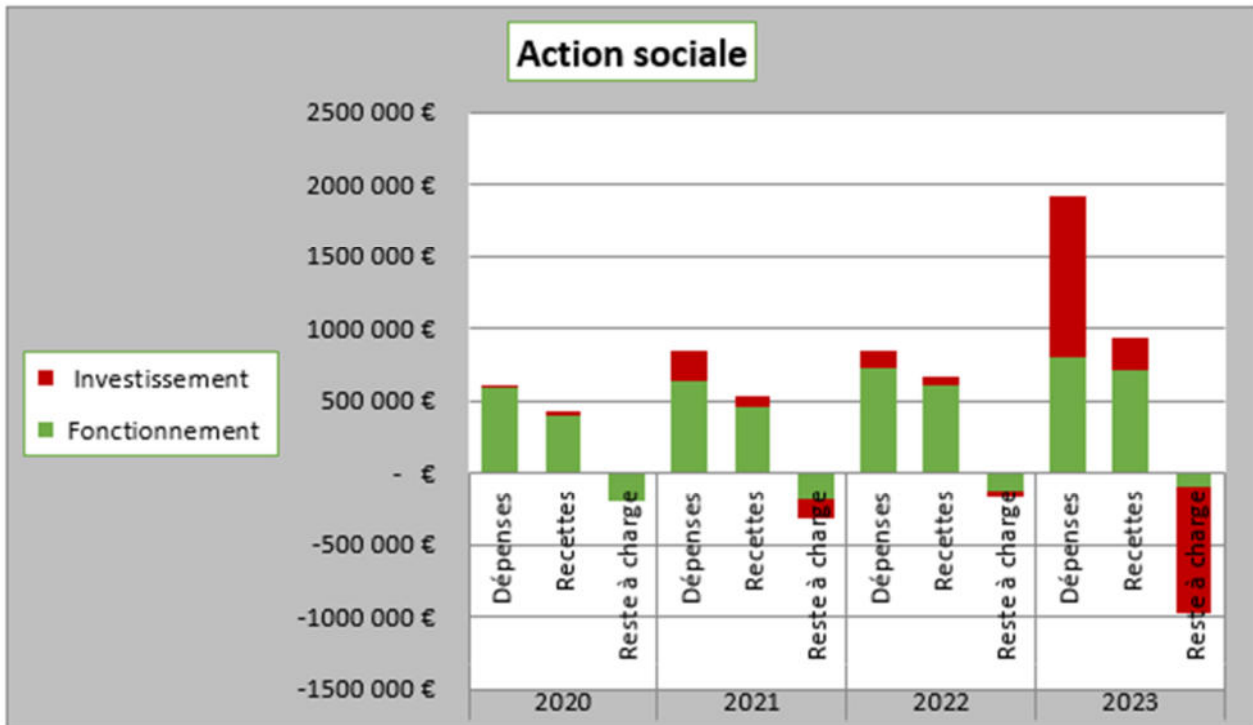
e) La base nautique



En 2023, le reste à charge pour la base nautique du lac du Bel Air est de 120 899 € contre 51 109 € en 2022. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 78 866 € en 2023 contre 36 446 € en 2022. Les charges de personnel ont augmenté en 2023 et des travaux effectués par le Chantier nature et Patrimoine ont été réalisés conduisant à l'achat de matériaux. Par ailleurs, les recettes ont diminué du fait d'une opération d'ordre de 2022 non renouvelée en 2023 ainsi que d'une légère baisse des produits des services.

Reste à charge moyen de 73 724 € ou pour le fonctionnement seul de 61 440 €.

f) L'action sociale

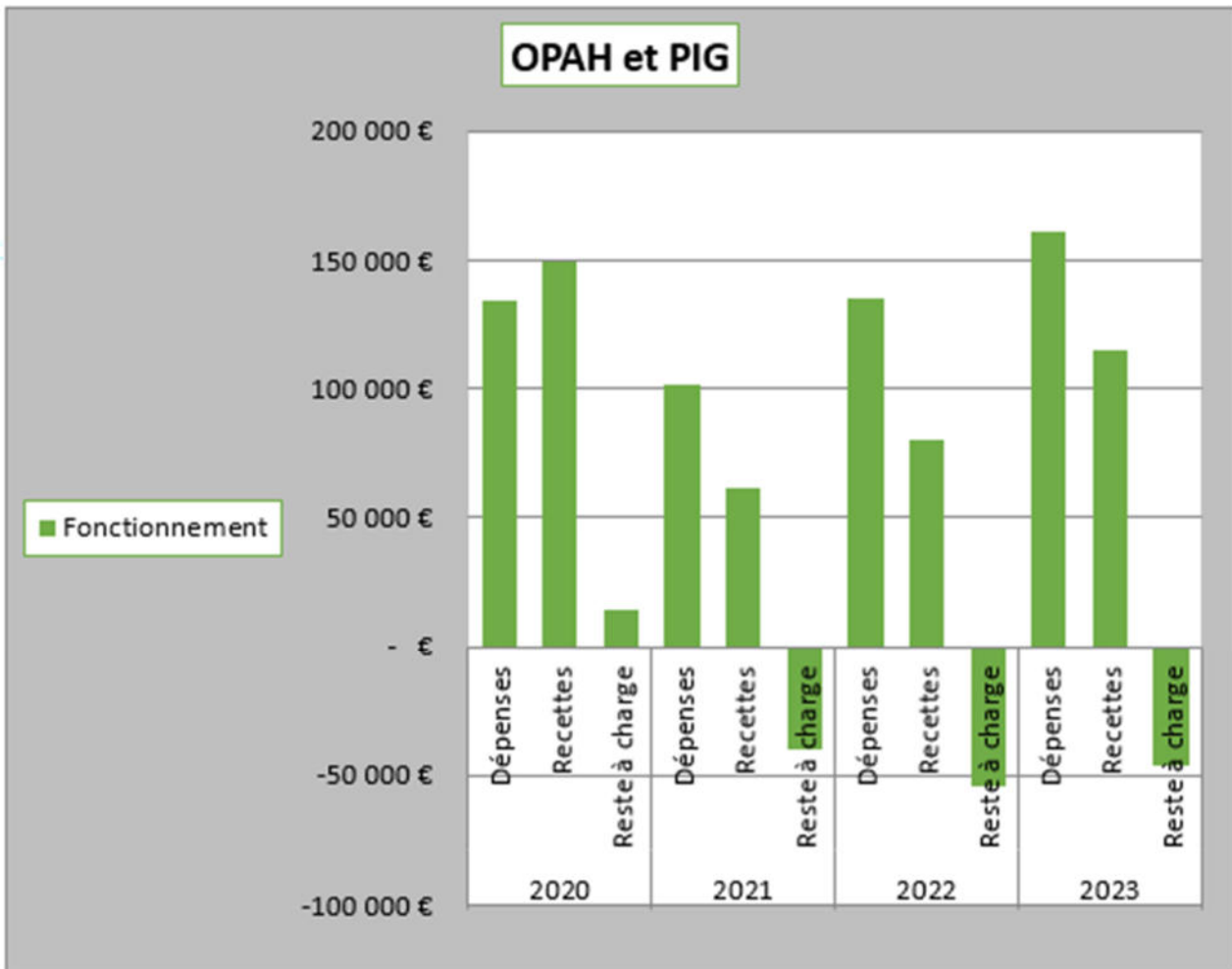


Ce secteur d'activité regroupe la ressourcerie, les chantiers nature et patrimoine, la MSAP, l'atelier du soleil (action mise en veille depuis le 01/01/2020), les fonds de concours aux maisons de santé (en investissement). Le reste à charge pour les actions sociales s'élève en 2023 à 970 474 € contre 167 158 € en 2022. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 98 696 € en 2023 contre 120 591 € en 2022. L'augmentation des dotations accordées pour les deux chantiers ainsi que la hausse des produits de la ressourcerie ont contribué à cette baisse du reste à charge en fonctionnement. De même, les aides aux postes accordées à France Service ont perduré au cours de l'exercice.

Le reste à charge pour la partie investissement est lié aux travaux de réhabilitation et d'extension du pôle d'insertion sociale.

Reste à charge moyen de 407 398 € ou pour le fonctionnement seul de 148 249 €.

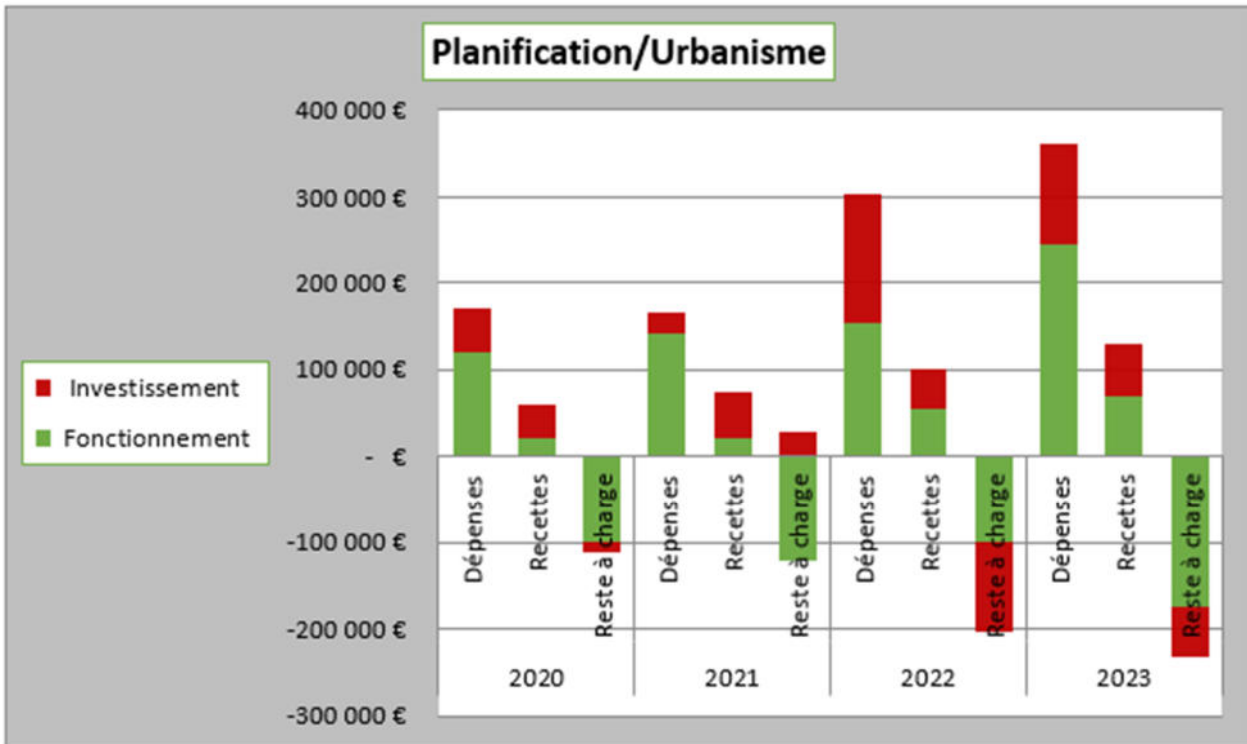
g) L'habitat



Cette fonction regroupe les études et les actions menées dans la politique de l'habitat notamment avec le Programme d'Intérêt Général, et, en 2023, une étude pré-opérationnelle d'opération programmée de l'habitat. Le reste à charge est de 46 130 € en 2023 contre 54 583 € en 2022. Cette différence tient principalement à la hausse des dossiers traités dans le cadre de la mise en œuvre du PIG en 2022 puisque la subvention de l'ANAH est versée en 2023 pour les prestations réalisées en 2022.

Reste à charge moyen : 31 482 €.

h) La planification et l'urbanisme

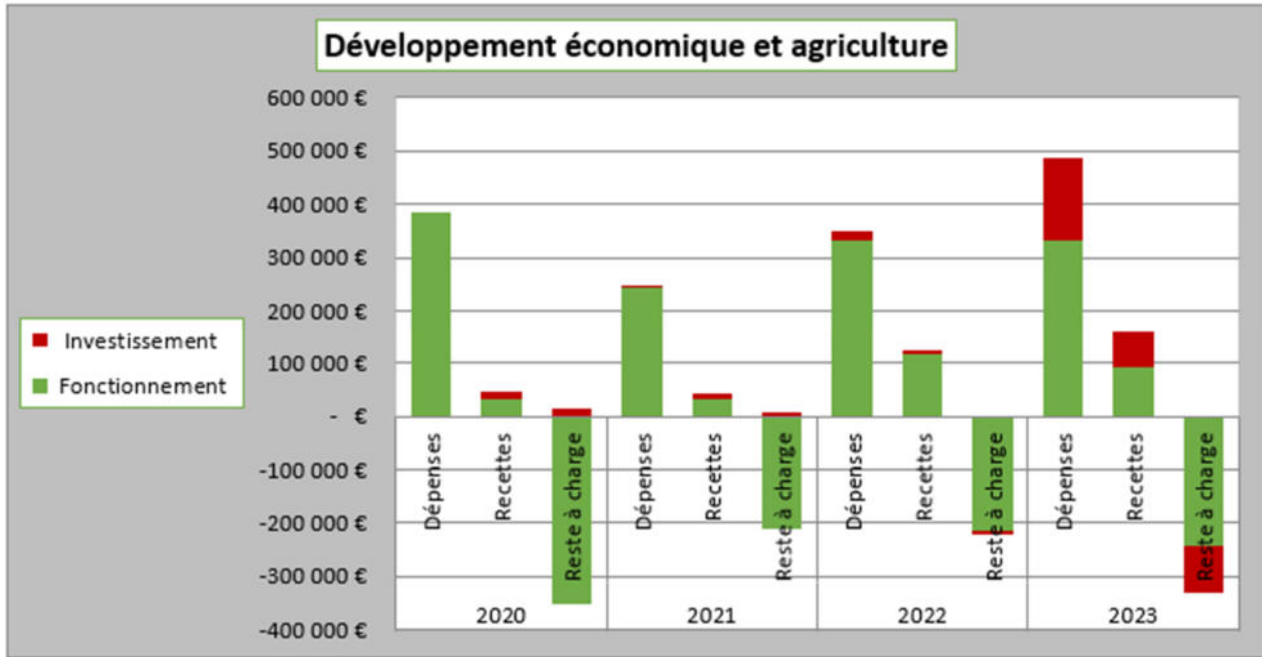


Ce secteur d'activité regroupe les études et les actions menées dans le cadre du SCoT et du PLUi, ainsi que les charges relatives au service instruction des autorisations d'urbanisme mis à disposition des communes. Le reste à charge de ce secteur passe de 202 529 € en 2022 à 232 833 € en 2023. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 174 540 € en 2023 contre 100 327 € en 2022. Cette hausse s'explique principalement par le recrutement du chargé de mission planification énergétique en 2023.

Concernant l'investissement, le reste à charge de 58 294 € provient des dépenses mandatées pour le PLUi.

Reste à charge moyen de 160 120 € ou pour le fonctionnement seul de 124 208 €.

i) Développement économique et agriculture

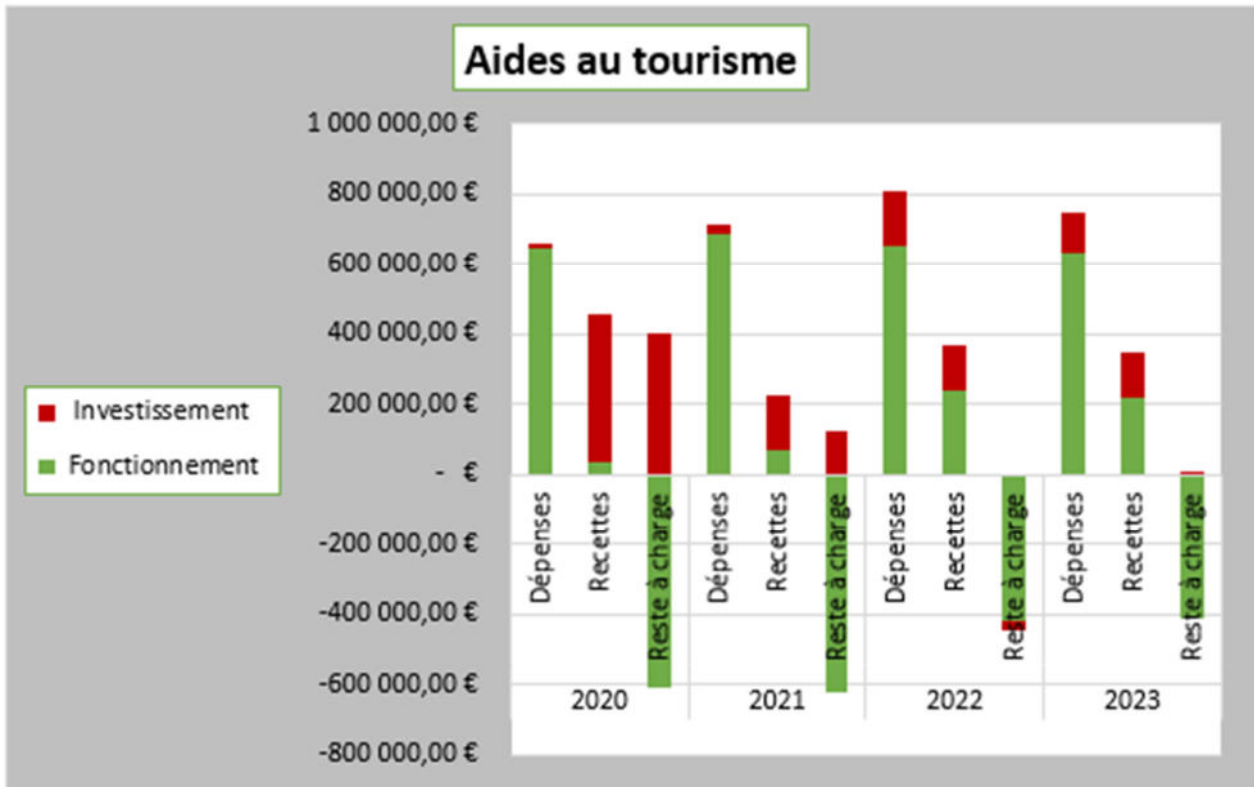


Les actions de développement économique sont principalement retracées dans les budgets annexes qui ont peu de ressources propres. Le reste à charge de ce secteur passe de 222 576 € en 2022 à 329 356 € en 2023. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 241 524 € en 2023 contre 216 246 € en 2022. L'augmentation constatée s'explique l'amortissement des aides versées au titre du Pass Commerce.

En investissement, le reste à charge est dû à l'imputation budgétaire des Pass Commerces. Les aides régionales sont quant à elles perçues en décalage par rapport aux aides directes versées par Roi Morvan.

Reste à charge moyen de 272 676 € ou pour le fonctionnement seul de 255 184 €.

j) Les aides au tourisme :

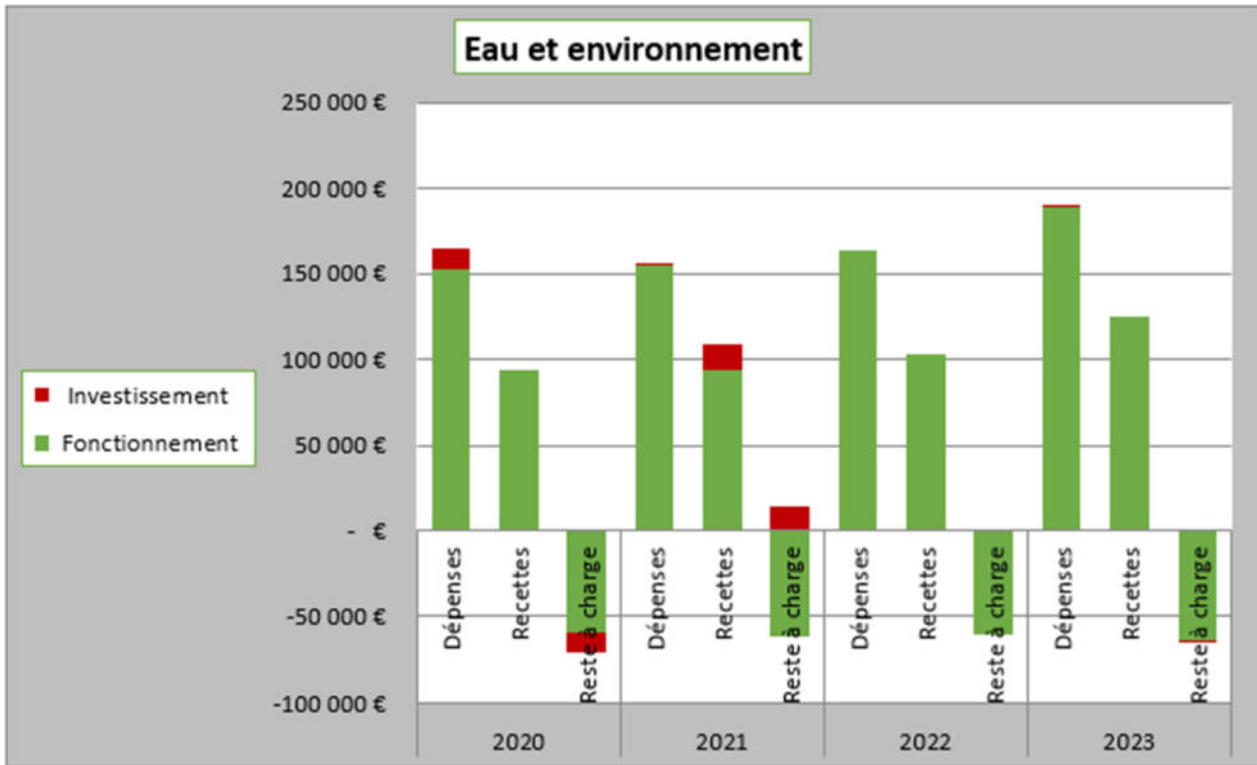


Pour l'exercice 2023, la contribution aux actions concernant le tourisme fait ressortir un reste à charge d'un montant de 399 064 € contre 441 765 € en 2022. Cette baisse s'explique principalement par le rattrapage de dotations aux amortissements au cours de l'exercice 2022.

Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 409 926 € en 2023 contre 417 987 € en 2022.

Reste à charge moyen de 383 901 € ou pour le fonctionnement seul de 514 083 €.

k) Eau et environnement

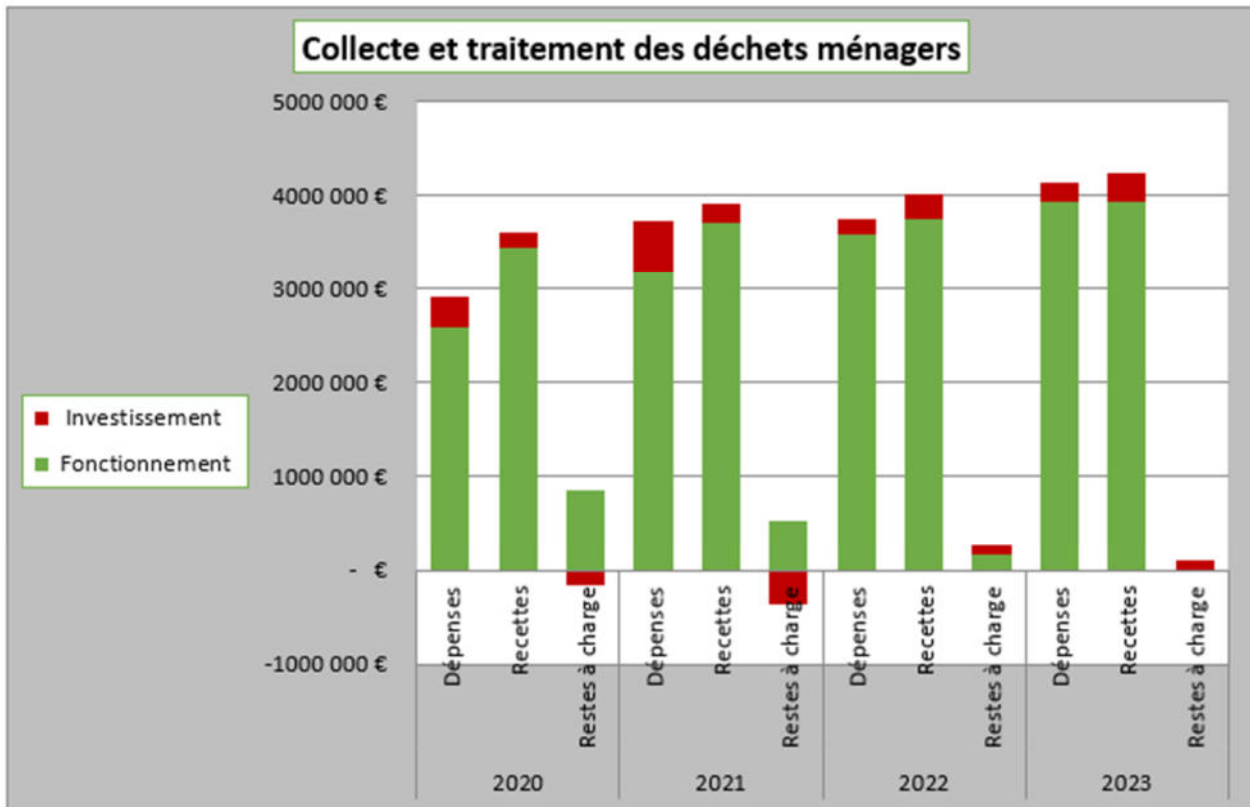


En 2023, le reste à charge s'est élevé à 64 255 € contre 60 896 € en 2022. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 63 899 € en 2023 contre 60 896 € en 2022.

Cette hausse du reste à charge provient principalement d'une hausse des dépenses liées à la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Reste à charge moyen de 60 640 € ou pour le fonctionnement seul de 61 231 €.

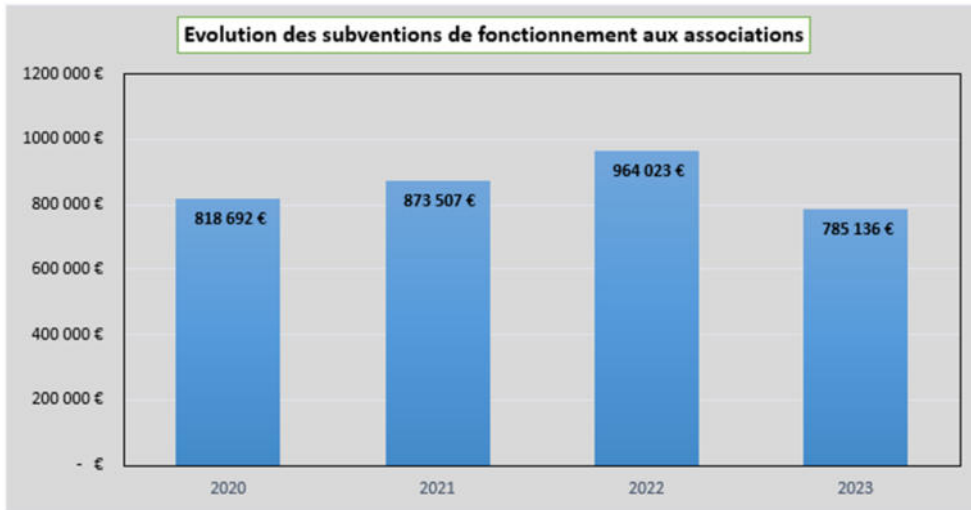
l) Collecte et traitement des déchets ménagers



En 2023, l'excédent s'est élevé à 110 744 € contre 261 372 € en 2022. Si aucune acquisition de BOM n'a été réalisée au cours de l'exercice, le service a poursuivi le déploiement de la collecte sélective en bacs. Pour autant l'investissement est excédentaire en raison des opérations d'amortissement des biens acquis les années précédentes. Pour la partie fonctionnement seulement, l'excédent est de 3 381 € en 2023 contre 171 854 € en 2022. La baisse de l'excédent est donc due aux amortissements, aux augmentations de prestations pour la prise en charge des déchets ménagers ainsi que par la hausse des dépenses de personnel avec le recrutement de 2 agents ainsi que l'application du RIFSEEP.

Excédent moyen de 310 750 € ou pour le fonctionnement seul de 391 181 €.

m) Le soutien aux associations



Le volume des subventions de fonctionnement aux associations attribuées en 2023 a diminué de 178 888 € par rapport à 2022 (-18.5 %).

Cette baisse est due à plusieurs facteurs :

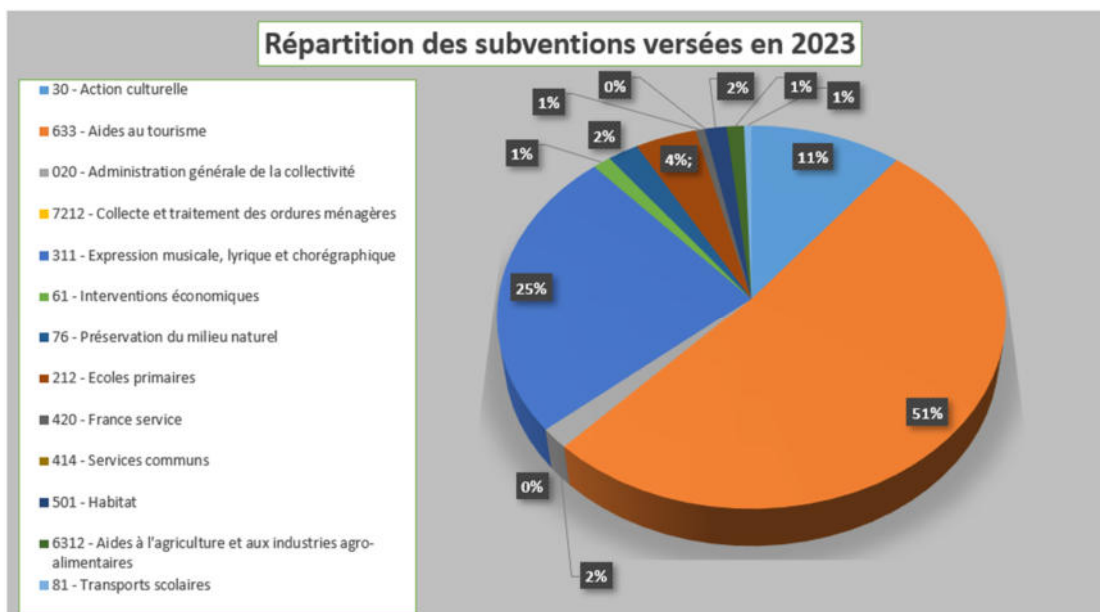
- Les aides versées dans le cadre du programme Pass Commerce sont dorénavant imputées en investissement, la diminution se monte à 73 430 € à ce titre ;
- Les réseaux des écoles avaient perçu un double versement des aides en 2022 et certains réseaux n’ont pas encore sollicité le versement de leur subvention, la baisse s’élève à 81 662 € par rapport à 2022 ;
- Les aides accordées pour l’installation des agriculteurs ont représenté un total de 9 500 € en 2023, soit une baisse de 33 000 € par rapport à 2022 ;
- Un acompte de 50% a été mandaté pour la subvention territoire 0 chômeurs, soit 5 000 € en moins par rapport à 2022 ;
- Les subventions pour la mobilité à EHOP et WIMOOV sont en baisse de 3 250 €.

En revanche, Roi Morvan Communauté a versé des aides supplémentaires :

- Aux compagnons bâtisseurs pour un montant de 12 000 € ;
- A l’association Celtic Deuches à hauteur de 5 000 € ;
- La participation au titre des frelons asiatiques a augmenté de 3 783 €.

Les subventions représentent environ 5.32 % des dépenses réelles de fonctionnement.

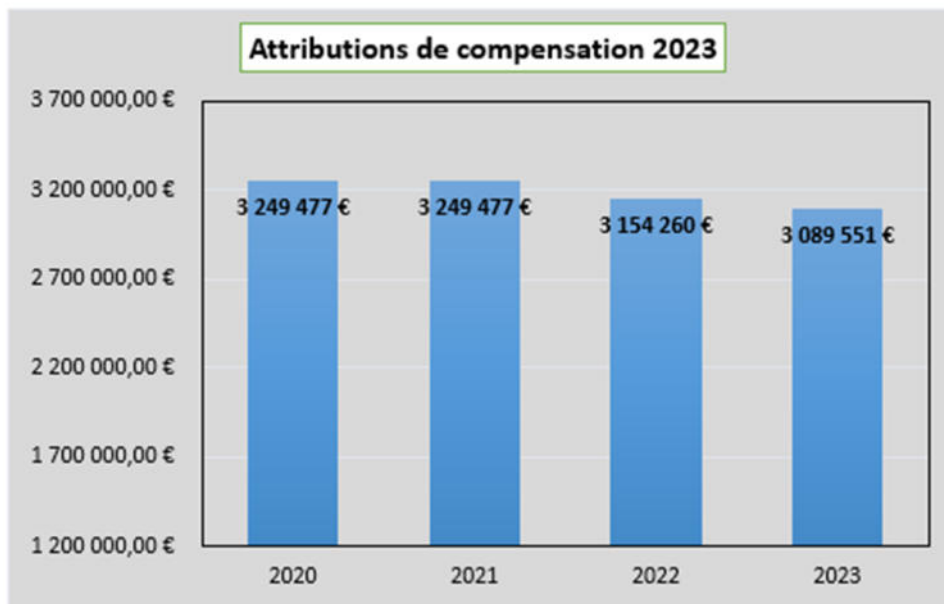
Le tourisme, l’action culturelle et l’école de musique sont les principaux bénéficiaires des subventions de RMCom comme le montre ce diagramme :



n) Les relations avec les communes

RMCom a reversé 3 089 551 € aux communes du territoire au titre des attributions de compensation. Le montant est inférieur à celui de 2022 pour plusieurs motifs :

- Refacturation à 100% du montant des actes traités par le service commun d'autorisation du droit des sols ;
- Refacturation à 50% des charges correspondant au service commun du SIG ;
- Fin de transferts de charge programmée par la CLECT concernant Berné et Langonnet ;
- Impact du déficit de gestion constaté pour la gestion des micro-crèches pour les communes qui possèdent une structure gérée par Roi Morvan sur leur territoire.



Annexe 2 : Eléments d'informations supplémentaires

Le document édité par La Banque Postale « DOB en instantané » apporte l'ensemble des éléments d'informations supplémentaires concernant :

- La macro-économie ;
- Le contexte et les finances locales ;
- Les mesures législatives de la loi de finances pour 2024 et la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.